



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**

*

Le 27 février 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 20 février 2023
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Fernando MENDES (jusqu'à la 4^{ème} délibération), Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gil GOMES, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,
Monsieur Pascal GILLES à Monsieur Gilles GAILLARD,
Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cédric AOUN,
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,
Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI,
Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER,
Madame Paméla BUQUET MAIRE à Monsieur Fernando MENDES jusqu'à la 4^{ème} délibération
Madame Paméla BUQUET MAIRE à Madame Bérengère VOILLOT à partir de la 5^{ème} délibération
Monsieur Fernando MENDES à Madame Valérie LENORMAND à partir de la 5^{ème} délibération
Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD,
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES,

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENT(S) :

...

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
CONSEILLERS PRESENTS/REPRESENTES : 33

QUORUM : 17

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du/de la Secrétaire de séance
- Appel
- Approbation du PV de la séance du Conseil municipal du 25 janvier 2023
 1. Incorporation dans le domaine privé de la commune de biens vacants et sans maître
 2. Inscription de chemins au plan départemental des itinéraires pédestres des Yvelines
 3. Adhésion de la commune de Chambourcy au syndicat intercommunal Handi Val-de-Seine
 4. Adoption de conditions générales d'achat pour les achats inférieurs à 40 000 euros HT
 5. Adhésion au groupement de commandes ayant pour objet des prestations de restauration collective
 6. Achat annuel de plantes pour le fleurissement de la commune
 7. Contribution aux dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Notre-Dame-de-Clarté
 8. Débat d'orientation budgétaire 2023
 9. Convention avec Enedis pour le raccordement de la maison de la petite enfance au réseau public d'électricité
- Décisions du Maire
- Questions orales

[Pas de son en début de conseil]

Madame [Inaudible]

[...] Ou si c'était à titre gratuit. Je voulais aussi savoir, concernant la numéro 30, signature d'une convention avec la société Vidéo Vision pour le prêt de DVD pour 9 000 € par an...

Monsieur le Maire

Je n'ai pas eu le temps de... Quelle question ?

Madame [Inaudible]

La décision numéro 30. Comme le prix d'un DVD est entre 140 et 150 € tout compris, je m'étonnais de la somme globale de 9 000 €. Ça correspond à peu près à 60 DVD loués dans l'année, et ça me semble beaucoup. Je n'ai rien d'autre à signaler.

Monsieur le Maire

Je vous remercie pour l'ensemble de vos questions.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Je ne vais pas entrer dans une approche détaillée des différentes décisions. Je voudrais rappeler que vous nous faites apparaître ici tout un ensemble de conventions qui portent sur un montant annuel, un « bon à tirer », dont acte. Tout cela s'inscrit évidemment dans l'utilisation du calendrier qui a été pris entre le moment où...

Monsieur le Maire

Pourrais-je avoir les questions concernant la décision s'il vous plaît ?...

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Laissez-moi juste le temps de développer. On sait très bien dans quelles conditions cette opération a été réalisée, vous vous êtes même vanté dans la presse en disant : « Je boucle tout avant le conseil municipal pour bloquer les affaires jusqu'en 2026 et ne pas être embêté. » Moi, je n'ai pas du tout l'intention de vous embêter bien évidemment, mais je pense que l'action menée par une majorité d'élus visait à obtenir plus de transparence dans le fonctionnement du conseil municipal. Or, j'ai le sentiment que l'on est en train de régresser par rapport à ça. Je vais donc simplement vous informer que, à l'issue de chaque année, on vous demandera le bilan de chacune des conventions. On est en droit de récupérer toutes les pièces comptables liées à chacune de ces conventions. Dans un souci de transparence, il faut que l'on puisse disposer de l'état de chacune de ces conventions annuellement. C'est la première chose qui me semble importante, parce que ça va dans le sens de la stratégie de transparence que l'on souhaitait.

Monsieur le Maire

Je vous remercie.

Madame Line WENZEL

Moi c'est une question d'ordre plutôt général. Le service émetteur, c'est le service payeur, et à qui va être imputée la dépense ?

Monsieur le Maire

Par rapport à quelle décision ?

Madame Line WENZEL

En général.

Monsieur le Maire

Ça va être compliqué de vous répondre...

Madame Line WENZEL

Par exemple dans le tableau, je vois « Signature d'une prestation de compte de promenade en calèche », vous avez mis ça en culture. Je voudrais savoir si c'est vraiment le service culture qui va payer alors que pour moi c'est plutôt de l'événementiel.

Monsieur le Maire

Les imputations budgétaires ? C'est l'élu en charge du secteur qui décide. Est-ce qu'il y a une autre question ?...

Madame Line WENZEL

Qui décide qu'une calèche est de la culture ? Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire

Ça dépend dans quel cadre ! Si c'est pour une manifestation avec un intérêt culturel...

Madame Line WENZEL

Le marché de Noël c'est culturel ?

Monsieur le Maire

Dans le marché de Noël il y a des animations qui sont de type culturel... [...] Une parfaite animation de type culturel, c'est...

Madame Line WENZEL

Ça commence bien...

Monsieur le Maire

Les chants dans l'église, c'est de la culture !...

Madame Souad BENDJEDDOU

J'ai deux questions concernant la décision 2023-073 « Signature d'une convention de partenariat à l'ordre des avocats du barreau de Versailles »...

Monsieur le Maire

Pouvez-vous me rappeler le numéro de la décision s'il vous plaît ?

Madame Souad BENDJEDDOU

Numéro des décisions 2023-073 et 2023-074. « Signature d'une convention de partenariat à l'ordre du barreau de Versailles, 13 000 € TTC ». De quoi s'agit-il et pour combien de temps ? S'agit-il d'une dépense prévue pour l'année ou pour une action particulière ? Ma deuxième question concerne « tous types d'études ». Je voudrais savoir de quels types d'études il s'agit et à quoi sera rattachée cette dépense. Est-ce que c'est un contrat ? On ne sait pas si c'est une ou plusieurs années.

Monsieur le Maire

C'est par année ou... ?

Madame Souad BENDJEDDOU

Pourquoi, et le nombre d'années. Je me garde quand même le droit de vous poser d'autres questions après parce qu'on n'aura pas encore terminé.

Monsieur le Maire

Non.

Madame Souad BENDJEDDOU

Comment ça, « non » ?

Monsieur le Maire

On prend toutes les questions et on y répondra à la fin.

Madame Souad BENDJEDDOU

On est quand même dans un conseil municipal, on a le droit de s'exprimer. Merci.

Monsieur le Maire

C'est aux services de répondre.

Madame Souad BENDJEDDOU

Certes. Je laisserai le temps aux services de répondre également.

Madame Line WENZEL

Quelque chose m'interpelle. Ce n'est pas une question. En 2022, il y a eu 214 décisions sur toute une année.

Monsieur le Maire

Est-ce que vous avez des questions par rapport aux décisions s'il vous plaît ?

Madame Line WENZEL

Oui justement, je parle des décisions. Et en 2023, au 15 février, soit un mois et demi du début de l'année, on est déjà à la 161^e. Ça m'interpelle...

Madame Souad BENDJEDDOU

Ça se recoupe avec l'observation de monsieur Rosconval.

Monsieur le Maire

On a noté vos questions, on va pouvoir passer à l'ordre du jour... Monsieur Rosconval, vous avez dit que vous aviez terminé !...

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Non, je n'avais pas terminé !

Monsieur le Maire

Vous avez dit que vous vouliez un bilan annuel !...

Monsieur Yvon ROSCONVAL

J'ai été auditionné il n'y a pas longtemps par un cabinet de consultants, MH Stratégies, je suis surpris de ne pas voir apparaître cette décision dans le relevé de décisions...

Monsieur le Maire

Elle ne va pas tarder...

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Oui, mais comme le contrat a été passé et que l'on a été reçus dans ce cadre-là, je pense qu'en toute transparence on pourrait avoir les éléments.

Monsieur le Maire

Vous les aurez.

Madame Sophie KÉRIGNARD

J'ai une question sur la 2023-136. Bail commercial avec la société SCS. C'est quoi exactement comme société ?

Madame Souad BENDJEDDOU

J'ai également une autre question. Il s'agit de la décision 2023-117. Signature d'une convention... La société Lestramy, signature conseils, pour les besoins de la commune. De quels conseils s'agit-il ? Est-ce qu'il s'agit de l'intervention de monsieur Lestramy lors du dernier conseil ?

Monsieur le Maire

C'est noté. Je vous remercie à tous pour vos questions, nous pouvons passer maintenant à l'ordre du jour et commencer par l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal. Est-ce qu'il y a des remarques concernant ce sujet ? Pour l'approbation du procès-verbal, la séance du 25 janvier, est-ce qu'il y a des questions ?

Madame [Inaudible]

J'ai envoyé à monsieur Emery un certain nombre de rectifications à faire.

Monsieur le Maire

Il vous répondra dès que ce sera effectué, normalement en général c'est pris en compte.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

J'ai une remarque s'agissant du PV dans son ensemble. Dans le document il y a toute une partie consacrée à l'intervention de monsieur Lefèvre. Il me semble que vous aviez annoncé en début de séance que son intervention s'inscrivait dans le cadre d'une interruption de séance. Là, on a 14 pages sur 45 consacrées à l'intervention de monsieur Lefèvre. Je me souviens que vous m'aviez dit que j'étais trop long dans mes interventions et que ça plombait les finances de la ville par rapport à la durée des PV. Je trouve que là j'ai trouvé un maître en la matière. Je ne comprends pas pourquoi on nous demande de valider cette intervention, sachant qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une interruption de séance.

Monsieur le Maire

On pourrait la séparer, il n'y a aucune obligation. Mais c'était une intervention intéressante.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

L'intervention est sans doute intéressante, mais je ne sais pas si le PV a vocation à dégager des encarts publicitaires pour des prestataires extérieurs.

Monsieur le Maire

On la retirera du PV.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Je me permets une précision sur ces PV, on ne les a jamais eu corrigés. Ce serait donc intéressant de les recevoir. [...] Les trois derniers sont en ligne, il en manque un certain nombre. Et entre autres, j'attends une réponse depuis juin avec le fameux CHSCT...

Monsieur le Maire

M. Emery me confirme qu'ils sont en ligne depuis qu'il y a une obligation légale de les mettre en ligne.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Sur les questions qui ont été posées par le groupe Triel autrement, il y en a une qui a été posée par monsieur Arzel et on me l'attribue. Donc je voudrais rendre à monsieur Arzel ce qui est à monsieur Arzel et je pense que c'est très bien comme ça.

Monsieur Marc FONTAINE

Le souci par rapport à ce PV, c'est qu'on n'a pas la mise à jour sur ce qui nous a été envoyé. Effectivement, comme disait monsieur Rosconval, il y a une intervention qui est faite par Gilles lors du dernier conseil et qui m'est attribuée, sur 4 à 5 remarques. Là vous nous demandez de voter ce PV alors qu'on ne l'a pas vu corrigé. On vote en confiance, en fait. C'est ça ?

Monsieur le Maire

Vous avez reçu le PV il y a quand même un certain temps...

Monsieur [Inaudible]

On a fait les remarques ! On les a envoyées par courriel !... C'est madame Voillot qui les a envoyées.

Monsieur le Maire

C'est l'ensemble des remarques...

Monsieur [Inaudible]

Là on nous demande de voter alors qu'on n'a pas eu les mises à jour !

Monsieur le Maire

Il faudrait envoyer vos remarques le plus tôt possible... Et si vous n'avez pas de retour, n'hésitez pas à relancer.

Monsieur Marc FONTAINE

Comprenez que dans ces conditions c'est difficile de voter. Personnellement je m'abstiendrai.

Monsieur le Maire

À savoir que l'on fait comme ça dans toutes les collectivités. On passe à la mise aux votes quand même. Qui est contre l'adoption du PV ? Le groupe Vivre ensemble à Triel et Triel autrement. Qui s'abstient ? Fernando Mendes, madame Lenormand, monsieur Fontaine, madame Voillot, avec le pouvoir bien entendu, abstention aussi de Catherine Evano...

- **Adoption du procès-verbal du 25 janvier 2023 à la majorité.**



Incorporation dans le domaine privé de la Commune de biens vacants et sans maître

Maintenant on va passer au point numéro 1, qui est l'incorporation dans le domaine privé de la commune de bien vacants et sans maître. Pour cette délibération je laisse la parole à Philippe Da-Rin.

Monsieur Philippe DA-RIN

Les biens sans maître sont des biens immobiliers vacants, dont le propriétaire est soit inconnu (aucun titre de propriété publié au fichier immobilier ou au livre foncier, aucun document cadastral), soit disparu, soit décédé.

Les biens vacants sans maître désignent ceux qui n'ont pas de propriétaires connus et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittés depuis plus de trois ans (ou ont été acquittés par un tiers) : dans ce cas, le bien est incorporé dans le domaine de la commune selon une procédure spécifique.

En l'espèce, la ville a, par arrêté n°2022-092 en date du 24 février 2022, constaté la présomption de vacance des parcelles non bâties, cadastrées section BC416, BD120, BD136, BD138, BD275, BD276, BD148, BD151, BD347, BD378, BD379, BE119, BE283.

À l'issue de la procédure poursuivie par la ville, et au terme d'un délai de 6 mois à compter de la notification de l'arrêté municipal, la loi permet l'acquisition par la commune des immeubles vacants et présumés sans maître.

La ville souhaite donc incorporer les parcelles en question, d'une superficie totale de 2478 m², situées en zone agricole du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), présumées vacantes et sans maître, dans le domaine privé de la commune.

Après incorporation à titre gratuit, la commune assume l'ensemble des responsabilités qui incombent au propriétaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de :

Décider d'incorporer les parcelles non bâties cadastrées section BC416, BD120, BD136, BD138, BD275, BD276, BD148, BD151, BD347, BD378, BD379, BE119, BE283, d'une superficie totale de 2478 m², dans le domaine privé de la commune.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte se rapportant à cette incorporation.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ? Je propose la mise aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

- **Adopté à l'unanimité.**

Avant de passer à la délibération suivante, Hakan Karaciger m'a envoyé un message. Il est vraiment désolé de ne pas pouvoir être là ce soir, il avait prévu un texte concernant la Turquie et je vais demander à Gilles Gaillard s'il peut procéder à sa lecture qui sera suivie d'une minute de silence. Je remercie encore Hakan pour cette proposition.

Monsieur Gilles GAILLARD

Bonsoir à tous. [Lecture du texte de monsieur Hakan Karaciger] Lundi 6 février à l'aube, un séisme d'une magnitude de 7-8 a frappé la région de Gaziantep, située dans le sud-est de la Turquie près de la frontière avec la Syrie. Quelques heures plus tard, une réplique presque aussi importante était enregistrée non loin de l'épicentre. Le bilan est dramatique, avec plus de 44 000 morts et des dommages matériels considérables. Selon l'Unicef, plus de 7 millions d'enfants ont été affectés par le séisme dans les deux pays dont 2,5 millions en Syrie. Les dommages matériels sont eux aussi considérables, avec des destructions affectant de nombreux bâtiments mais également les réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité. Ces destructions rendent difficiles la prise en charge des personnes blessées et la mise à l'abri des survivants. De surcroît, en raison des conditions météorologiques locales particulièrement rudes en Turquie, un deuil national de sept jours a été décrété et l'état d'urgence a été déclaré pour trois mois dans les 10 provinces touchées par le tremblement de terre. Cette catastrophe ravive le douloureux souvenir d'un séisme de magnitude 7,4 qui, en 1999, était survenu dans la région de Izmit à seulement quelques dizaines de kilomètres d'Istanbul en causant la mort de 17 000 personnes dont 1 000 à Istanbul. Face à ce drame, les Triellois sont nombreux à s'être manifestés pour contribuer à l'élan de solidarité. La ville de Triel, fidèle à sa tradition de solidarité, va accompagner le conseil municipal des jeunes dans l'organisation d'une collecte de fonds au profit du Secours populaire à destination des victimes du séisme. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de nos jeunes élus à l'occasion des manifestations, ils seront présents. Je vous invite à respecter une minute de silence pour toutes les victimes de ce séisme.

[...]



**Inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenade
et de randonnée pédestre des Yvelines**

Monsieur le Maire

Délibération numéro 2. L'inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre des Yvelines. Je laisse la parole à Fabien Tanti pour présenter ce point.

Monsieur Fabien TANTI

Il s'agit de l'inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre. J'ajoute en préambule que nous avons rencontré l'équipe, en tout cas le bureau d'études départemental qui gère ce projet. Il nous avait présenté l'incorporation schématiquement des chemins de randonnée triellois qui permettent la continuité avec les itinéraires déjà existants. L'élaboration d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre a pour objectif général de valoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux des Yvelines en développant la pratique de la randonnée. Cette activité est à la fois sportive et culturelle et permet aux usagers de découvrir le patrimoine naturel et bâti du département. Le PDIPR établit une forme de protection légale du patrimoine des chemins en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée et en conservant les chemins ruraux. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser l'inscription de chemins triellois au PDIPR.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

Monsieur Yvon ROSCONVAL

C'est plus une remarque. Je pense que toutes ces démarches qui visent à valoriser le patrimoine naturel vont dans le bon sens. Il me semble qu'à une certaine période, sous le règne de l'ancienne équipe, il avait été engagée une démarche de réflexion sur l'adhésion au parc naturel régional du Vexin qui participait justement à la valorisation du patrimoine historique et naturel de la ville. Je voudrais savoir si cette démarche d'adhésion était toujours en cours et si oui, quel était l'état d'avancement par rapport à cette démarche d'adhésion, ou si le projet a été abandonné ?

Monsieur Gilles GAILLARD

Il me semble qu'on avait déjà communiqué là-dessus il y a plus d'un an. On n'a pas donné suite avec Amandine au projet de rejoindre le parc du Vexin. On n'a pas trouvé que l'engagement financier était justifié pour ce que ça pouvait rapporter. On doit pouvoir le trouver dans les comptes rendus.

Monsieur le Maire

Je vais ajouter quelques éléments de précision concernant le fait que l'adhésion au parc naturel régional du Vexin mettait en place. Il n'y avait que l'Hautil qui était réellement concerné, que le reste de la ville de Triel comme tu l'avais dit à l'époque n'était pas concerné par cet engagement et par contre le paiement était à la charge de tous les habitants, ce qui représentait environ 4 € par personne sauf que c'était la totalité des Triellois qui auraient payé pour juste finalement intégrer l'Hautil et une petite partie qui descendait du côté des Fontanelles. Ce n'était pas très intéressant, surtout au regard du nombre de projets qui pouvaient être concernés sur ce secteur.

Monsieur Gilles GAILLARD

On ne voulait pas augmenter les impôts pour ça.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Je complète par rapport à l'adhésion au parc régional du Vexin, sur des subventions que l'on pouvait obtenir pour acheter des arbres, des plantations. Il y avait un partenariat très intéressant.

Monsieur le Maire

C'est votre avis.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Oui je suis au conseil municipal j'ai le droit de défendre mon avis.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Une réaction sur ce qui vient d'être dit. J'entends qu'il y a eu effectivement une réflexion menée à votre niveau par rapport au coût que représentait l'adhésion au parc naturel régional. Maintenant il y a d'autres villes aux environs qui y sont adhérentes. J'imagine qu'elles dégagent un certain intérêt à s'engager dans ce type de démarche, qu'il y a des « retours sur investissement », des subventions allouées pour soutenir des projets, des subventions qui visent à soutenir le commerce local car il y a des aides qui visent à soutenir le secteur économique local...

Monsieur Gilles GAILLARD

Mais à l'Hautil il n'y a pas de commerces...

Monsieur Yvon ROSCONVAL

On peut avoir une réflexion plus globale au-delà de l'Hautil.

Monsieur le Maire

Je me permets de vous rappeler que la délibération n'est pas celle-ci... [...] Concernant les chemins, pas d'autres questions ? On va procéder à la mise aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

- **Adopté à l'unanimité.**



Adhésion de la Commune de Chambourcy au Syndicat intercommunal Handi-Val-de-Seine

C'est une délibération d'affaires générales concernant le syndicat intercommunal Handi Val-de-Seine et je donne la parole à Fabien Tanti pour détailler ce sujet.

Monsieur Fabien TANTI

Pour donner quelques détails avant de lire la délibération, c'est une procédure classique puisqu'en décembre dernier, vous le savez sans doute, le syndicat Handi Val-de-Seine a validé par vote la délibération pour se rajouter aux 34 villes déjà adhérentes au syndicat Handi Val-de-Seine. La commune de Chambourcy : c'est une procédure tout à fait classique puisqu'à présent, les 34 villes adhérentes doivent valider par vote cette délibération dans leurs conseils municipaux respectifs. C'est donc la raison pour laquelle nous la présentons ce soir. Il est porté à la connaissance des membres du conseil municipal que le comité du syndicat intercommunal Handi Val-de-Seine a émis, dans sa séance du 21 décembre 2022, un avis favorable à l'adhésion de la commune de Chambourcy à son syndicat intercommunal. Cette demande d'adhésion est formulée par la commune de Chambourcy, dans le cadre d'un projet que celle-ci porte en faveur des personnes handicapées. Les communes adhérentes du syndicat se réjouissent que Chambourcy veuille partager ce projet avec elles. Conformément à l'article L52-11-18 du CGCT, les communes membres du syndicat doivent émettre un avis sur cette adhésion dans un délai de trois mois selon l'avis du comité syndical. Il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Chambourcy au syndicat intercommunal Handi Val-de-Seine.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions concernant ce sujet ?

Madame Sophie KÉRIGNARD

J'ai plusieurs questions. J'ai une première question Monsieur Tanti, à propos du rapport sur l'accessibilité. J'attendais d'avoir une copie de ce rapport au lendemain du dernier conseil municipal, j'attendais aussi qu'il y ait une commission par rapport à la personne. Cette commission se réunit rarement, il aurait été intéressant de nous la présenter. Le handicap est une question importante. J'ai d'autres points. Comme vous le savez, la semaine dernière ce syndicat a été victime d'une cyberattaque et je voulais savoir si vous avez des informations supplémentaires à nous donner ; et sur ces informations supplémentaires, est-ce que vous comptez aussi prendre des mesures de cybersécurité contre les menaces que l'on pourrait avoir ? Autre point, j'aimerais bien connaître, par rapport à la situation compliquée à l'intérieur de Handi Val-de-Seine, un climat insupportable, des problèmes aussi d'opacité, de harcèlement qui se passent, quelle est votre implication ? Comment vous positionner ?

Monsieur le Maire

Je vais laisser Fabien répondre à l'ensemble des questions, sauf éventuellement pour les questions en informatique. Je tiens à rappeler qu'au règlement intérieur vous avez trois questions par groupe, et là je pense que vous avez largement dépassé.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Non, c'est une question sur ce syndicat et il est intéressant de connaître sa situation et votre position.

Monsieur Fabien TANTI

En ce qui concerne le rapport, il existe. Vous aviez souhaité, lors du dernier conseil, qu'il y ait un ordre du jour, nous étions prêts à vous le présenter. Je vous rappelle malgré tout que l'ordre du jour d'un conseil municipal, ce n'est pas aux groupes minoritaires de l'établir. Et pour aujourd'hui il s'avère que l'ordre du jour est suffisamment copieux comme ça...

Madame Sophie KÉRIGNARD

Vous ne répondez pas à ma question je me permets d'intervenir. Vous vous étiez engagés au dernier conseil municipal de nous le communiquer pour qu'on puisse en prendre connaissance et vous ne l'avez pas fait Monsieur Tanti. Alors répondez à la question s'il vous plaît.

Monsieur Fabien TANTI

Non, Madame Kérignard. Je réponds à votre question, je ne diffuserai pas ce rapport tant qu'il n'aura pas été présenté.

[Inaudible]

La commission a été réunie au mois de novembre, le rapport a été rédigé...

Madame Sophie KÉRIGNARD

Je vous parle des commissions pour les élus. Les deux dernières commissions qui se sont réunies lundi dernier : une sur les finances ; une sur l'urbanisme. Et comme par hasard, d'habitude un lien visio est possible, les règles changent selon l'humeur, selon un certain arbitraire... [...] la commission par rapport à l'accompagnement à la personne ne se réunit pas depuis un petit moment et c'est vraiment gênant, parce que vous demandez qu'on discute ...

Monsieur le Maire

Arrêtez d'interpeller comme ça s'il vous plaît...

Madame Sophie KÉRIGNARD

J'ai fini. Vous demandez qu'on discute en amont... Monsieur le Maire, je tiens à vous dire que le 25 janvier dernier ... Vous vous permettez très souvent de nous couper la parole et j'irai jusqu'au bout. Nous étions dans l'idée d'un conseil municipal qui fonctionne normalement, on n'a pas une commission suivie à la personne, c'est très gênant et je regrette que la question du handicap vous paraisse vraiment très anodine. Ça me gêne.

Monsieur le Maire

Madame Kérignard, je vous demande d'appliquer le règlement intérieur du conseil municipal.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Je l'applique sans problème.

Monsieur le Maire

Fabien est-ce que tu peux continuer de répondre s'il te plaît ?

Monsieur Fabien TANTI

Il y avait un élément en toute fin de votre discours, je ne me souviens plus...

Madame Sophie KÉRIGNARD

Je peux vous reposer la question il n'y a aucun souci, au sujet du climat au sein du syndicat.

Monsieur Fabien TANTI

Je vais vous dire le peu que j'en sais, à savoir qu'il y a une affaire en cours au niveau du syndicat Handi Val-de-Seine qui a commencé il y a quelques mois. À l'heure actuelle, et je m'en tiendrai là, le syndicat Handi Val-de-Seine et Yann Scott, président de ce syndicat, ont déposé plainte. Il y a une affaire en cours et il ne m'appartient pas d'en parler, ça suit son cours, je n'ai pas d'autres détails. Ces plaintes ont été déposées et on verra bien ce que ça donnera.

Monsieur le Maire

Merci Fabien. Concernant la sécurité informatique, un ensemble des systèmes sont en place au niveau de la mairie. Après, on n'est jamais sûr de ce qui peut arriver avec un réseau informatique malheureusement, c'est pour cela qu'il y a des sociétés spécialisées dans ce domaine. *A priori* on n'aura pas trop de risques sur Triel. Étant donné que c'est mon domaine, je croise les doigts pour que rien ne se passe.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Vous parlez d'une société, est-ce que vous pouvez préciser le nom ? Vous parlez d'une société par rapport à la cybersécurité...

Monsieur le Maire

Vous modifiez mes propos. En général, il y a des sociétés spécialisées qui traitent ce type de domaine. Pour ce qui nous concerne, le réseau est en place. Je n'ai pas dit qu'on avait mandaté une société de sécurité, j'ai dit qu'il existait des sociétés dont c'était le domaine spécialisées là-dedans. Ce soir, je ne vais pas vous faire une réponse d'une société ou d'un bureau d'études. En l'occurrence on a déjà un ensemble de choses

indispensables dans un service, parce qu'on ne va pas rentrer dans tout ce qui est *firewall* ou *cloud* – ce n'est pas le sujet ni le débat...

Madame Sophie KÉRIGNARD

Ce n'est pas un débat c'est une question.

Monsieur le Maire

A priori sur Triel on a un réseau qui semble sécurisé mais je reste toujours très prudent sur ce domaine. On va procéder à la mise aux voix de cette délibération. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

- **Adopté à l'unanimité.**



Adoption de conditions générales d'achat pour les achats inférieurs à 40 000 euros HT

Délibération suivante, encore une délibération d'affaires générales concernant l'adoption de conditions générales pour les achats inférieurs à 40 000 € HT. C'est une délibération proposée par Cyrille, le directeur des affaires juridiques, qui a été vue en commission préalablement comme quasiment l'ensemble des délibérations de ce soir. Il y a eu des remarques à cette commission de monsieur Rosconval qui normalement ont été intégrées dans la délibération qui vous est présentée ce soir. Est-ce qu'il y a des questions particulières concernant les conditions générales d'achat ?

Madame Sophie KÉRIGNARD

Sur les conditions générales pour les marchés de moins de 40 000 €, il y a certaines choses qui nous intriguent. Normalement il y a des contrats et il est obligatoire d'avoir des préconisations. Pourquoi ce règlement supplémentaire ? Sur les pénalités de retard qui s'élèvent à 0,1 % pour les fournitures de service. Cela semble très peu. Est-ce que ces 0,1 % ont un effet dissuasif ? Les modalités de résiliation dans l'article 7.3 nous paraissent également surprenantes. Par exemple, il n'y a même pas de résiliation pour pure convenance et doivent être motivées. Les résiliations ne sont jamais considérées comme une sanction, je tiens à le préciser, ça peut tout simplement être un accord dans les deux sens. Le règlement général sur la protection des données ne semble pas légal : il faudrait peut-être revoir l'article 28 sur la RGPD par rapport aux marchés de moins de 40 000 €. Donc ça nous paraît manquer de sérieux, et la fin de la clause qui dit : « *nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourent aucune responsabilité contractuelle dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre du présent contrat* », ça n'a pas de sens. En l'état, nous voterons contre cette délibération qui manque de sérieux.

[Nota : il s'agit de 0,1 % par jour de retard, pas par an]

Monsieur le Maire

Donc vous venez de déclarer que ce qui a été écrit par la CNIL n'a aucun sens...

Madame Sophie KÉRIGNARD

Vous n'avez pas cité la CNIL correctement. Je peux vous donner le lien si vous voulez. Règlement européen, protection, chapitre 4 article 28. Relisez l'article.

Monsieur le Maire

Je tiens à rappeler que ce sont des conditions générales d'achat. Lorsqu'on fait un achat, effectivement, il y a un contrat mais en général ce sont des clauses fournies par la personne à qui l'on achète. Ce n'est jamais l'inverse. Là l'idée, c'est que la mairie donne ses conditions générales d'achat. Je propose de passer cette délibération à la mise aux voix.

Madame Souad BENDJEDDOU

[J'ai une question...]

Monsieur le Maire

Qui s'abstient ?...

Madame Souad BENDJEDDOU

J'ai le droit de poser une question quand même !

Monsieur le Maire

On est passés à la mise aux voix.

Madame Souad BENDJEDDOU

Certes ! Mais j'ai une question, est-ce que je peux la poser ?

Monsieur le Maire

Non c'est trop tard.

Madame Souad BENDJEDDOU

C'est trop tard ? D'accord. Donc en fait on n'a aucune possibilité de parler.

Monsieur le Maire

Si, mais avant la mise aux voix, Madame Bendjeddou, c'est le règlement...

Madame Souad BENDJEDDOU

Mais vous avez gardé la parole ! J'aurais dû vous couper ? Il faut qu'à chaque fois on vous coupe la parole ? Votre approche manque un peu de bienveillance ! Vous ne croyez pas ?

Monsieur le Maire

Qui vote contre ? Donc adopté à l'unanimité ?

Madame Souad BENDJEDDOU

Non non non !

Madame Sophie KÉRIGNARD

Je viens juste de vous dire que nous allons voter contre en l'état et vous dites...

Monsieur le Maire

Je vous demande si vous êtes contre [Inaudible]

- **Adopté à la majorité.**



Adhésion au groupement de commande ayant pour objet les prestations de restauration collective

Pour les affaires générales on va passer à l'adhésion au groupement de commande ayant pour objet les prestations de restauration collective.

Pour cette délibération, je vais laisser la parole à Françoise.

Madame Françoise POIRRIER

Le marché de la restauration collective arrive à son terme le 31 août 2023, on va donc renouveler ce marché. Aujourd'hui, nous sommes dans un groupement de communes avec 3 autres qui sont Orgeval, Médan et Morainvilliers, on a décidé de rester en groupement. Ce marché porte sur la fourniture de repas pour le scolaire de portages de repas pour les communes qui le souhaitent, et pour la petite enfance pour Triel. Il sera conclu pour une durée de quatre ans, donc il s'achèvera le 31 août 2027. On ne modifiera pas la structure du marché fourniture de repas et dérivés, donc le repas, les goûters en liaison froide pour les besoins des membres et c'est remis en température dans les cuisines. On a fait le choix de confier la décision d'attribution à la commission d'appel d'offres d'Orgeval, comme c'était déjà le cas, c'est cette commission qui va coordonner et constituer la commission d'appel d'offres. À la demande des communes, soit on pouvait confier l'ensemble des délibérations à Orgeval, soit on pouvait réunir une commission d'appel

d'offres avec un membre par commune, et c'est ce qu'on choisit. Il y aura un membre de chaque commune qui participera à cette commission. Il faut qu'il y ait unanimité aujourd'hui pour nommer la personne qui représentera Triel sur cette commission. On a proposé à monsieur Arzel d'être ce membre-là. Monsieur Arzel qui, au niveau de sa profession, travaille déjà sur les marchés publics et a donc les compétences dans ce domaine. Si cette nomination fait l'unanimité, on n'aura pas besoin de procéder à un vote, sinon il faudra le faire pour nommer cette personne représentante de Triel.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Il y a une première chose qui me gêne, c'est que dans la délibération il semblerait qu'il y a un problème d'irrégularité. Il y a un souci, parce que Médan ne fait plus partie du groupement de communes. Donc pourquoi dans la délibération la ville de Médan apparaît ? Il y a un souci dans la formulation même de la délibération.

Monsieur le Maire

Ça n'a pas de rapport.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Si, dans la délibération il est bien écrit, au début, qu'il y a Médan... « *La commune est actuellement membre d'un groupement de commandes constitué avec les communes d'Orgeval, Médan et Morainvilliers afin de fournir et de livrer des repas pour les restaurants scolaires* ». Médan ne fait pas partie actuellement du groupement de communes.

Monsieur le Maire

Pour l'instant, il n'y a aucune personne dans le groupement futur !

Madame Sophie KÉRIGNARD

La maire de Médan ne fait plus partie du groupement de communes.

Monsieur le Maire

On pourra l'enlever...

Madame Sophie KÉRIGNARD

On n'a plus de directrice ou directeur des affaires scolaires, on se retrouve avec une délibération qui est encore mal formulée. Moi je ne vote pas une délibération mal formulée.

Madame Souad BENDJEDDOU

À un moment donné, il faut quand même remettre les choses dans le débat. Vous nous demandez de prendre des positions et les informations que vous nous donnez ne sont pas justes.

Monsieur le Maire

Je ne vous ai pas donné la parole, Madame Bendjeddou.

Madame Souad BENDJEDDOU

Mais vous ne la donnez pas, il faut qu'on la prenne ! Donc à un moment donné il faut y aller ! Je suis désolée, j'ai besoin de me faire entendre puisque vous ne voulez pas qu'on discute et qu'on parle avec beaucoup de politesse, on prend automatiquement la parole...

Monsieur le Maire

Je veux apporter une précision, la délibération a été rédigée par le CIG...

Madame Souad BENDJEDDOU

Peu importe ! Vous ne vous rendez pas compte de ce que vous dites !

Monsieur le Maire

Si une ville ne vient pas, ce n'est pas un problème !

Madame Souad BENDJEDDOU

Ce n'est pas une question de ville qui ne vient pas ! Réfléchissez à ce que vous dites ! Vous écrivez des choses qui sont fausses !

Madame Françoise POIRRIER

Non pas du tout ! Aujourd'hui, Médan fait partie, on était encore une réunion il y a un mois, Médan fait partie aujourd'hui du groupement actuel. Qu'ils veuillent y aller ou non, c'est leur choix, mais ça n'influe pas sur le reste.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Je suis désolée, mais pas plus tard que samedi dernier, la maire de Médan m'a bien informée qu'elle ne fait plus partie du groupement de communes.

Monsieur le Maire

Une délibération vous autorise à faire partie d'un groupement...

[Inaudible]

Monsieur [Inaudible]

Je veux juste rajouter « qui peut le plus peut le moins » ! Si on signe avec Médan... [...]

Monsieur le Maire

Arrêtez de couper la parole Madame Kérignard...

Monsieur [Inaudible]

Que Médan y soit ou non, c'est le principe, on est d'accord...

Monsieur le Maire

Je vais vous donner un parfait exemple. Si ce soir, on ne vote pas cette délibération, les autres communes qui proposent cette délibération actuellement diront « Triel n'est plus dans le groupement de commandes ». Et l'opposition dira « Triel n'est pas dans le groupement de commandes »...

Madame Sophie KÉRIGNARD

Vous pouvez très bien amender la délibération ! On vous demande de l'amender...

Madame Françoise POIRRIER

Aujourd'hui, l'objet est de nommer le responsable pour Triel. C'est cela l'objet de la délibération.

Monsieur le Maire

C'est juste pour nommer le représentant...

Monsieur [Inaudible]

Vous pinaillez sur une ville, qu'on soit dedans ou non...

Monsieur Marc FONTAINE

C'est l'adhésion et la personne qui va nous représenter. C'est tout.

Monsieur [Inaudible]

Autre sujet pour moi, qui m'intéresse un peu plus, sans jugement de valeur... Ce qui m'intéresse c'est le cahier des charges de ce groupement de commandes, je voulais savoir Françoise, est-ce qu'on part sur un cahier des charges déjà fait pour le prochain groupement de commandes ? Ce cahier des charges est-il identique ? Parce qu'entre les villes il n'y a pas forcément le même nombre de composantes. On a tous vu de nombreux reportages à la télé sur le problème de la cantine scolaire et de l'augmentation des coûts, avec certaines villes qui ont fait des choix marqués en partenariat avec les parents d'élèves. Je voudrais savoir si l'on part sur un cahier des charges identique au dernier ? Est-ce qu'on va le changer, et si oui, sera-t-il évoqué en commission ?

Madame Françoise POIRRIER

On est en train de rédiger le cahier des charges. Mais on tient compte évidemment des tarifs, de la qualité, il y aura certains critères qui seront effectivement pris en compte.

Monsieur [Inaudible]

Est-ce que l'on pourrait échanger sur ce sujet-là en commission ? Ça serait possible ou pas ?

Madame Françoise POIRRIER

Vous pourrez échanger en commission.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

L'intérêt d'un groupement de communes, c'est effectivement de viser le mieux, de viser l'efficacité y compris sur le plan financier. Je suis assez surpris par le dimensionnement du groupement. On n'est quand même pas sur un groupement très important qui vous permet de débattre sur des marges qui sont déjà difficiles à négocier quand vous avez un effet de taille relativement important. On est dans une négociation sur un groupement de commandes avec Orgeval et Morainvilliers. Ce ne sont pas des villes très importantes. On va lancer une opération d'appel d'offres auprès de prestataires qui ont déjà l'habitude de négocier avec des groupements. Généralement la négociation, quand vous représentez un groupement important, ça vous permet de peser dessus, que ce soit en matière de qualité mais aussi et surtout en matière financière. Donc je suis assez surpris par le dimensionnement du groupement qui est plutôt faible et qui, dans le cadre d'une négociation, me laisse penser que l'on aura des marges relativement faibles. J'entends qu'il y a des contraintes liées aux villes environnantes, c'est ce qu'il m'a été répondu quand j'ai posé la question en commission, qui sont liées au fait que les villes environnantes ne sont pas calées sur le même calendrier en termes de renégociation. Comment peut-on trouver des solutions – il y en a certainement qui existent à travers le contrat tel qu'il est proposé – mais de manière à élargir la taille du groupement et y associer d'autres villes et de faire en sorte que l'on soit capable de poser un peu plus et ne pas apparaître comme des nains dans la négociation ?

Madame Françoise POIRRIER

Avec Orgeval et Morainvilliers, on double la population de Triel. Donc globalement on passe à 2 000 repas au lieu d'être à un peu moins de 1 200. Comme ça vous a été répondu en commission, effectivement il y a des dates sur les marchés et on ne peut pas interrompre un marché et les voisins qui sont proches n'ont pas le même rythme que nous avons aujourd'hui. Le prix sera une composante importante de la négociation mais pas uniquement. Cela dépend aussi vers quel type de prestataire on veut s'adresser. On aura des critères de réponses et de notations. Aujourd'hui on a reconduit ce qui existait avant. On a cette négociation sur le prix mais pas uniquement, j'insiste.

Monsieur le Maire

Merci Françoise, tu as été très claire sur les problématiques de distance mais aussi d'échéance des différentes dates, c'est un ensemble de contraintes pour ce marché public.

Madame Frédérique MAHER

Est-ce que vous avez vu avec les communes environnantes quand leurs contrats arrivent à échéance ?

Madame Françoise POIRRIER

Pour Verneuil et Vernouillet, ça arrive à échéance cette année.

Madame Frédérique MAHER

[Inaudible] de reconduire pour seulement deux ou trois ans plutôt que de partir sur d'autres communes plus importantes ?

Monsieur [Inaudible]

Surtout qu'elles ont les mêmes prestataires.

Monsieur le Maire

C'est dans le marché, à établir les reconductions automatiques.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Étant donné que je suis membre titulaire de la CAO, je me propose aussi pour représenter Triel, adhérer au groupement et participer aux négociations.

Monsieur le Maire

Donc on procède à une élection avec deux candidats ? Nous allons procéder à bulletins secrets.

Madame Françoise POIRRIER

Il y a deux candidats : madame Kérignard et monsieur Arzel.

[...]

Monsieur le Maire

On va pouvoir procéder à la mise aux votes.

[Opérations de vote]

Monsieur Cyrille Arzel 17 voix contre Madame Sophie Kérignard 15 voix et 1 blanc.

Monsieur Arzel, vous avez été choisi par le conseil municipal pour nous représenter. Je ne peux que saluer le travail que vous faites régulièrement en CAO, merci beaucoup.

- **Adopté à l'unanimité**
- **M. Cyrille Arzel est désigné en qualité de membre de la Commission *ad'hoc* du groupement de commandes**



Achat annuel de plantes pour le fleurissement de la Commune

On passe donc à la délibération suivante concernant l'achat annuel de plantes pour le fleurissement de la commune. C'est une délibération qui devait être présentée par Fernando Mendes qui se sent mal, j'espère que ça va aller mieux rapidement, je remercie Florent de présenter cette délibération.

Monsieur Florent BÉQUIGNON

Il s'agit de l'achat annuel de plantes pour le fleurissement de la commune. La commune de Triel-sur-Seine procède chaque année à l'embellissement de ses espaces verts par la mise en œuvre de plantes et parterres fleuris, la commune incrémente donc 160 jardinières, 61 vasques d'environ 500 plantes et 10 massifs correspondant à environ 1 000 plantes. Il est donc proposé au conseil municipal de faire l'achat de 16 300 fleurs pour la réalisation de 10 massifs fleuris dans la commune, ce qui correspond à autoriser un vote pour conclure un contrat liant la commune de Triel-sur-Seine et la société des établissements [Inaudible] pour l'achat de 16 300 fleurs et un montant de 14 035 € HT.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

Madame Sophie KÉRIGNARD

Ce n'est pas une question mais une remarque, pour féliciter monsieur Mendes qui a bien mené cet achat de plantes.

Monsieur le Maire

On va passer à la mise aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

- **Adopté à l'unanimité.**



Contribution aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association avec l'État de l'école Notre-Dame-de-Clarté

Éducation, contribution aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles élémentaires sous contrat de l'association de l'école Notre-Dame-de-Clarté. Je laisse la parole à Françoise pour présenter cette délibération.

Madame Françoise POIRRIER

Comme chaque année, il y a une contribution aux dépenses pour les enfants triellois qui se trouvent à l'école Notre-Dame. Aujourd'hui, nous avons 31 élèves en maternelle et 82 élèves en élémentaire. Les montants

sont différents. Les montants attribués sont de 973 € par enfant en maternelle et 488 € par enfant en élémentaire, ce qui donne une enveloppe globale de 70 179 €, ce qui est conforme à l'an dernier. *Modulo* le nombre d'enfants en maternelle et en élémentaire qui ont pu varier. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions ? On va procéder à la mise aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité je vous remercie.

- **Adopté à l'unanimité**



Débat d'orientation budgétaire 2023

On va passer aux finances, au débat d'orientation budgétaire.

Le rapport d'orientation budgétaire fait plus de 80 pages, il a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal et on a fait une présentation succincte d'une quarantaine de pages. J'attendais avec impatience les résultats pour 2022 validés par le comptable public, on les a eus tardivement vendredi soir, c'est pour ça que sur le rapport d'orientation budgétaire que vous avez reçu il est mentionné « provisoire ». J'espérais pouvoir valider les résultats avant et ils n'ont été validés que vendredi assez tard et on n'a pas eu le temps de vous les renvoyer.

Je vais présenter les résultats. En résultat d'exercices on a 2 244 000 € en positif, on a un excédent au niveau de la section de fonctionnement à hauteur de 4 745 000 €, un déficit d'investissement de 2 500 000 € qui est largement compensé par les résultats de la section de fonctionnement. On constate que c'est un résultat qui reste quand même toujours très élevé et supérieur à 2019, on constate aussi en 2019 qu'il y avait un excédent de fonctionnement de 4 885 000 € et un déficit d'investissement de 2 900 000 €, ce qui donnerait un résultat de 1 900 000 € à cette époque-là. Vu ce qu'il y a eu cette année, entre la crise énergétique, la guerre en Ukraine et les contrecoups de la Covid, on s'en sort plutôt très bien et je ne peux que remercier l'ensemble des élus qui ont contraint leurs masses salariales d'une part et aussi leurs frais de fonctionnement. On va présenter le contexte national intercommunal. Au niveau du contexte national, la croissance risque d'être en baisse en 2023 car elle est toujours affectée par la crise énergétique et l'inflation ; la croissance du produit intérieur brut PIB de 22,6 % malgré les crises ; un fort ralentissement en 2023 puis un rebond prévu en 2024. Dans le contexte intercommunal, les attributions de compensation sont identiques entre 2022 et 2023 ; les impayés de voirie sont étalés à hauteur de 300 k€ par an ; la ville a fait la demande pour reprendre la compétence voirie en fonctionnement pour 2024 – et je précise parce que les personnes, c'est une bonne nouvelle, se disent « la ville reprend la compétence voirie ». Là je préfère dire tout de suite que ça sera pour 2024 et c'est en fonctionnement. Donc je vais me permettre de détailler, ou éventuellement si quelqu'un du groupe de travail qui était présent veut détailler l'ensemble des compétences à ma place ?... Non ? Le fonctionnement, ça veut dire l'élagage, l'entretien des espaces verts d'intérêt communautaire ; en entretien, ça va être aussi tout ce qui est rebouchage des nids de poule, par exemple. L'idée, c'est qu'en reprenant la compétence voirie c'est de faire mieux avec les mêmes moyens qui étaient alloués à la communauté urbaine. À savoir que les moyens alloués à la communauté urbaine sont des moyens financiers. Ça représente 630 000 € par an, de mémoire, donnés à la communauté urbaine et qui ne seront donc plus donnés dans ce cas-là. Les 630 000 €, ce sera sur présentation des factures comme on a eu lors de la présentation du groupe par les différentes personnes responsables, en l'occurrence Suzanne Genet. Pour la présentation des principales dépenses de fonctionnement, c'est un slide qui avait déjà été présenté par monsieur Lefebvre au dernier conseil municipal, qui présentait les différents impacts de l'énergie, notamment au niveau de l'achat de prestations de service, une augmentation due essentiellement à l'inflation, l'eau et l'assainissement qui avaient largement augmenté aussi, l'énergie, l'électricité et le carburant, ce qui nous fait un total de 340 000 € de frais supplémentaires sur 2022. Les dépenses de fonctionnement supplémentaires, on a fait un petit récapitulatif. Charge à caractère général en augmentation de 4,5 % on estime pour 2023, c'est une estimation calée sur l'inflation ; 340 000 € de frais supplémentaires en 2022 qui seront forcément reportés en 2023 ; la masse salariale en augmentation : on a mis 5,9 % de

prévisions, soit 469 000 € pour 2023 ; les remboursements des intérêts de l'emprunt en augmentation de 55 000 €, au niveau des intérêts je précise ; l'augmentation des subventions de 33 000 € en 2023. Les charges stables : les attributions de compensation restent identiques comme on l'a dit précédemment, à hauteur de 491 000 € en fonctionnement ; pénalités SRU, dont le montant est identique à hauteur de 171 000 € qui passent régulièrement en investissement et qui sont donc déduites ; la subvention au CCAS reste identique à hauteur de 300 000 € par an. Soit un total de plus de 1 million d'euros en frais supplémentaires pour 2023 dus essentiellement à l'augmentation naturelle de la masse salariale, l'inflation et la crise énergétique.

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre le compte administratif 2019 jusqu'au précompte administratif 2022. Cela reste un pré CA tant qu'il n'a pas été acté. Charges à caractère général de Triel, c'est la ligne bleue ; et en rouge vous avez les charges à caractère général théorique. Ce qu'on appelle « théorique », c'est comme si l'on avait suivi l'inflation *via* l'Insee. Le montant des économies réalisées malgré l'inflation en 2022 s'élève à plus de 38 000 €. Donc je ne peux que féliciter encore les élus et les différents services qui se sont « serré la ceinture ».

Concernant l'évolution de la masse salariale c'est la même chose, en 2020 et 2021 on voit forcément une évolution de la masse salariale assez importante qui est due notamment au travail de Pascal pour recruter des effectifs de police municipale, mais aussi au travail réalisé par Fabien pour recruter un ensemble de chauffeurs de bus et mettre en place un service de mobilité qui est très apprécié par les écoles. À noter que beaucoup de communes sont en train de réfléchir à la mise en place en régie d'un service de transports due à l'augmentation incroyable des prix. Entre 2019 et 2022, on a quand même réalisé une économie de 121 000 € sur la masse salariale, si on avait suivi naturellement l'évolution avec le GVT (glissement, vieillissement, technicité) et l'augmentation du point d'indice etc., on continue comme ça.

Ce tableau a été fourni dans le rapport d'orientation budgétaire que vous avez dans vos documents. Pour 2023, un total des dépenses de fonctionnement avec tout ce qui est virement à la section d'investissement, les opérations d'ordre autour de 17 400 000 €, on n'est pas très loin de 2022, on est légèrement inférieurs à 2022 en dépenses de fonctionnement.

Présentation des principales recettes de fonctionnement. En augmentation pour 2023, participation de l'État qui devrait augmenter, la DGF, légèrement, on espère à hauteur de 66 000 €, mais on n'a pas encore les chiffres et donc ça sera ajusté pour le budget ; la hausse par l'État des bases des valeurs locatives de 7,1 %, il faut savoir que cette hausse des bases de valeur locative est calée sur l'inflation donc c'est quelque chose qui va avoir lieu dans toute la France et donc toutes les personnes qui payent l'impôt foncier verront leur valeur locative augmenter et donc forcément les impôts augmenter en conséquence. Cela nous permet de réaliser un gain d'environ 500 000 € pour la commune de Triel-sur-Seine. Ce gain n'est pas suffisant par rapport aux différentes augmentations qu'il y a eu en 2022 et celles prévues en 2023 ; les produits de gestion courante qui augmentent de 121 000 €. Ces produits de gestion courante qu'on va retrouver notamment sur tout ce qui est location des divers biens communaux ; on a aussi les produits de services, des domaines et ventes qui augmentent à hauteur de 264 000 € en prévision budgétaire sur 2023 ; les recettes identiques à 2022 sont les droits de mutation qui restent identiques à 2022, on était à 800 000 €, on les a baissées à de 750 000 €.

On avait, de mémoire, 960 000 € de droits de mutation, en 2021 on avait eu plus d'1 million de droits de mutation, donc c'est une diminution logique. D'une part, quand on a eu le taux d'usure qui a bloqué un peu les crédits, certaines personnes n'ont pas obtenu de crédit, on a eu aussi l'effet Covid, beaucoup de personnes ont recherché des biens, des pavillons, etc. Les droits de mutation, pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, c'est qu'à chaque fois que vous avez une vente chez le notaire, la commune perçoit une taxe. Donc là on est à hauteur de 750 000 €, on a prévu et on a budgété. Sur l'ensemble on a une perte de seulement 96 000 € entre les dépenses prévues sur le budget 2023, grâce aux 951 000 € de recettes supplémentaires dues essentiellement à l'augmentation des bases de valeur locative, le travail réalisé par les services et aussi les produits de gestion courante.

Concernant les produits de gestion courante, on voit que depuis 2019 il y a eu un gros travail de valorisation du patrimoine communal qui nous amène à budgéter 121 000 € de recettes supplémentaires pour 2023. Au CA provisoire de 2022 on avait 232 000 €.

Pour les produits de services, domaine et ventes, c'est tout ce qui va être facturation, ce qui peut être facturé en régie : la cantine, la crèche, la buvette municipale, ça rentre dans ces types de prestations. On a budgété cette année 1 628 000 €, à savoir qu'au niveau du CA 2022 on est aux alentours de 1 600 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont globalement peu différentes que celles de 2022, à hauteur de 17 399 000 € budgétés en 2023, contre 17 530 000 € en 2022.

L'évolution de l'épargne brute. On a mis deux épargne brutes parce qu'il y en a une sans retraitement, c'est celle qu'on a tendance à faire, c'est la différence entre les recettes et les dépenses, donc l'épargne brute – c'est ce qu'avait expliqué Stéphane Lefebvre, je vous invite à aller voir le conseil municipal précédent – et une épargne brute DGFIP que j'avais déjà FIP **[Inaudible]** avec retraitement où ils enlèvent vraiment la totalité de tout ce qui est recette dite exceptionnelle, etc. On voit qu'il y a une augmentation de l'épargne brute depuis 2020, elle avait chuté en 2020, c'est normal. Moins de recettes, la Covid donc plus de dépenses, et un ensemble de mesures sanitaires à mettre en place qui n'étaient pas forcément simples. Et là on remonte doucement et pour l'instant l'épargne brute reste satisfaisante.

Présentation des principales dépenses d'investissement : les immobilisations incorporelles au chapitre 20 qui représentent les études, nécessaires. Un architecte, c'est une étude, un bureau de contrôle, ça rentre dans les études, donc là on a prévu 313 000 € d'études pour 2023 ; des immobilisations corporelles, donc le chapitre 21, tout ce qui va être constructions, c'est-à-dire « le parpaing » ou l'achat d'arbres majestueux, ça rentre aussi dans des dépenses d'investissements à hauteur de 7,18 millions d'euros ; les subventions d'équipement, attribution de compensation autour de 202 000 €, qui restent stables, le ravalement des devantures façades et bailleur à hauteur de 450 000 €. À savoir que l'on donne une subvention d'équipement au bailleur qui vient en déduction de la pénalité SRU présentée précédemment, cette déduction nous permet de demander au bailleur moins de logements parce qu'on compense à la balance budgétaire lors des projets immobiliers ; on a aussi le remboursement de l'emprunt à hauteur de 891 000 € pour 2023.

Les présentations des principales dépenses d'investissement. On retrouve le matériel divers mobilier gros, c'est le gros outillage ; tout ce qui est immobilier, on va voir des dépenses d'investissement importantes en immobilier vu qu'on a de nouvelles infrastructures type maison de maître, maison de la petite enfance, les acquisitions foncières à hauteur de 12 %, on le présentera tout à l'heure ; le matériel informatique, téléphonique à hauteur de 1,2 % ; un parc automobile, matériel de 1,1 % ; 4 % pour la construction des ateliers municipaux, il est donc nécessaire d'entreprendre la construction des ateliers municipaux vu qu'on récupère la compétence voirie, forcément on va avoir plus de besoins en matériel et des espaces plus adaptés pour le personnel communal ; la construction du pôle culturel et des commerces à hauteur de 13,3 % ; la construction du gymnase multisport 3,3 % ; la réhabilitation du local jeunes 0,9 % ; des travaux rénovation église 1,1 % ; travaux des bâtiments communaux 5,3 % ; travaux sur les équipements sportifs 12 % ; travaux de voirie aire de jeux 14,5 %, travaux bâtiments scolaires et cours d'école 4,3 % ; construction de la maison de la petite enfance 22,7 %. C'est normal car on est en train de la finir, c'est pour cela qu'elle prend un gros budget.

Ces dépenses d'investissements sont regroupées dans un tableau global à hauteur de 12 millions, ça peut paraître beaucoup mais il faut savoir qu'on reprend le déficit d'investissements de 2022. Si l'on soustrayait ce déficit d'investissements, on se retrouverait dans des montants tout à fait corrects, à hauteur d'un peu moins d'une dizaine de millions d'euros, qui ne sont finalement pas très loin de ce qui s'est passé en 2019. Projet du pôle culturel : une salle polyvalente, un auditorium et des locaux de répétition, c'est ce qui est en train de se dessiner sur la place Philippe-Prévoist.

Projet du futur centre technique municipal, pour des services efficaces et pour se préparer à la reprise de la compétence voirie en fonctionnement en 2024. La place Philippe-Prévoist, les commerces et les échoppes, sur la photo de gauche vous pouvez voir à droite le futur restaurant et à gauche la future chocolaterie qui ouvrira normalement à Pâques. À droite, vous avez le pavage en cours de la place Philippe-Prévoist ainsi que les échoppes vides qui seront étayées avec des baies vitrées.

La maison de la petite enfance, c'est deux vues, on ne va pas tarder à être **[Inaudible]** dans quelques semaines.

L'aménagement de la maison de maître a déjà été visitée par plusieurs personnes, il faut savoir que c'était au programme aussi de Triel autrement. Là c'est une des salles, elles sont climatisées, etc. Ça va être un nouveau lieu pour les associations.

L'aménagement du parc multisport, là le **[Inaudible]** ainsi que l'amphithéâtre de verdure qui vous permet de relier le local jeunes, donc là on est sur une cohérence architecturale, une aire de jeux qui se trouve aussi au parc municipal. C'est un exemple non contractuel, il y a plusieurs aires de jeux en cours de réflexion sur Triel.

Le projet d'équipements sportifs de proximité, Streetworkout 3 x 3. Là on présente des projets, à savoir que ces projets-là sont dans le cadre de l'organisation des Jeux 2024. Il y a un ensemble de subventions possibles et l'ensemble des subventions sont à hauteur de 80 %. On a demandé, on a rédigé le dossier et il a été envoyé à **[Inaudible]** et à la région. [...] Ça serait au parc municipal, le Streetworkout, donc à proximité du terrain de badminton. Je tiens à remercier ce soir le handball qui a réalisé le dossier de subvention avec nos services concernant le 3 x 3 alors qu'ils font du basket, c'est pour le basket mais ils font du hand, mais c'est une association qui n'hésite pas à prêter la main pour diverses choses. Le 3 x 3 a été demandé par l'association de basket et c'est largement attendu, ils ont déjà donné une subvention en 2022 de 5 000 € à la ville.

Le parc multisport. La première phase commencera avec la construction du parking et du stand de tir. L'installation photovoltaïque sur le toit du Cosec est en cours, comme on peut le voir ici, créer des économies et agir pour l'environnement. Je précise que la photo a été prise pendant qu'il faisait jour et que l'on voit les personnes sur l'échelle. Ce n'est pas une caméra.

Le projet d'équipement sportif de proximité, le dojo et la pétanque. Pourquoi un dojo ? Parce qu'actuellement il y a une opération avec la Fédération française de judo pour la création de dojos et qui font des financements. Ça a été un appel à projet et on a répondu vu que cette structure, pour l'instant, n'est qu'une coquille vide pas très qualitative au niveau du Cosec. Au niveau de la pétanque, il y a une demande de réflexion totale du terrain demandée par l'association de pétanque de Triel depuis quelque temps déjà. Ces projets-là ne seront réalisés que si l'on obtient les subventions afférentes.

La rénovation thermique et la réhabilitation du Cosec. C'est un projet en cours, cela fait déjà deux ans qu'on sollicite l'ANS et la région pour avoir les subventions. [...] C'est à hauteur de 1,8 million sur la totalité, cela a été prévu dans tous les programmes d'investissement de toutes les listes, ce qui est logique car c'est très attendu.

L'extension de l'école de l'Hautil, des projets structurant pour tous les quartiers. C'est suite à la carte scolaire et aux prévisions des élèves qui seront à l'Hautil, il y a une nécessité. À cet endroit-là, il y a une espèce de vieille extension en très mauvais état et l'idée est de réaliser une coque, juste une classe avec un bureau pour la directrice, de manière à étendre l'école de l'Hautil.

Le PPI présente les principales dépenses d'investissement et est toujours conditionné par l'obtention des subventions afférentes. La construction du pôle culturel et commerces, donc en 2022, 500 000 €, en 2023, 1 million d'euros, un 2024, etc. L'idée est de respecter le PPI. On a réduit la voilure sur un certain nombre de dépenses au vu de la situation économique globale de manière à ne pas augmenter les impôts, parce qu'on a quand même 400 000 € de pertes au total en 2022. Si on a eu les mêmes frais en électricité, eau et carburant économisés, c'est 400 000 € qu'on paye finalement en ressources électricité, eau, énergie, c'est de l'argent en moins en investissement tous les ans.

Construction du gymnase et aménagement du parc municipal toujours en cours. L'idée est de lancer une grosse étape de travaux en 2024, 2025 puis 2026 tout en lançant extension par extension. On va réaliser les salles au fil de l'eau, c'est comme le Cosec rue de Chanteloup qui ne s'est pas fait en un jour et dont les salles ont été construites et rajoutées au fur et à mesure.

Pour la construction de la maison de la petite enfance, on prévoit de mettre 1,7 million supplémentaires cette année.

Les travaux de rénovation de l'église, 85 000 €, ce sont essentiellement des travaux d'études. Quand on intervient sur un monument classé, il y a un certain nombre d'études à réaliser avant d'avoir les autorisations d'intervenir sur ce bâtiment. Ça paraît logique mais ça fait quand même deux ans qu'on travaille sur ce dossier, ça commence à faire long. J'aimerais bien que les travaux commencent. Normalement les études seront terminées en juin 2023, pour commencer les travaux en 2024, 2025, 2026, les travaux étant financés en général à hauteur de 80 % facilement, c'est même le seul cas où l'on peut dépasser les 80 % avec l'accord de la préfecture pour tout ce qui est bâtiment historique. Il y a la DRAC qui subventionne autour de 40 %, le département qui apporte encore, la région, et aussi tout ce qui est fonds de concours, patrimoine, etc.

Travaux des bâtiments scolaires et cours d'école. On va retrouver tout ce qui est travaux courants que Françoise pourrait vous détailler.

Réhabilitation du local jeunes, on avait déjà mis 170 000 € en 2022, il se situe au parc municipal, il faut ajouter maintenant 70 000 € pour l'ouvrir.

Travaux sur les équipements sportifs, j'ai supputé qu'on avait les subventions pour le Cosec de manière à entamer la première tranche de travaux pour le Cosec.

Réhabilitation de la maison des sports, on verra si l'on a les subventions ou pas.

Travaux de voirie, aires de jeux, berges et pistes cyclables, il s'agit essentiellement du chemin des Picardes à hauteur de 900 000 € et quelques travaux de voirie relatifs à la ville qui a à sa charge l'entretien des différents parkings communaux et de la voirie communale.

Travaux bâtiments communaux, isolation, extension, mobilier 400 000 €, ce sont des travaux génériques réalisés sur l'ensemble des bâtiments de la ville. L'installation des panneaux photovoltaïques est quasiment terminée, en 2023 il n'y aura pas de frais supplémentaires, on est sur un reste à réaliser.

Au niveau maintenance et sécurité. Construction des ateliers municipaux, on met 300 000 € supplémentaires cette année de manière à avoir une plateforme complète permettant le stockage des engins et de brancher tout ce qui est électrique et la voirie.

Matériel informatique, téléphonie, vidéosurveillance à hauteur de 90 000 €. Parc automobile et matériel TP 80 000 € pour l'achat de nouveaux équipements et nouveaux engins, de manière à engager la reprise de la compétence voirie.

L'étude de l'aménagement de la plaine va être engagée en 2022. On a une subvention à hauteur de 56 000 €, sachant que le projet coûte 70 000 €. Au niveau des acquisitions foncières et subvention de ravalement, etc. on est à hauteur de 900 000 €.

Matériel divers, mobilier, gros outillage, on est à hauteur de 315 000 €. Ce qui nous fait un total de 7,5 millions et là-dedans on a inclus les études.

On va voir rapidement l'endettement. L'endettement qui est donc à hauteur de 11 millions d'euros comme ça a déjà été présenté au mois de janvier, le taux d'intérêt moyen est de 1,26 %, c'est un taux d'intérêt très faible par rapport au taux actuel. L'annuité sera de 978 000 € en 2023, capital et intérêt les deux sont réunis. Après on a les subventions, les principales recettes d'investissement, les subventions d'investissement perçues par les partenaires institutionnels à hauteur de 1,4 million d'euros. La dette est en catégorie A, vous avez dans le rapport d'orientation budgétaire le détail des organismes de la dette, qui sont nos créiteurs, et on est en catégorie A pour la dette. Ça veut dire qu'on n'a aucun emprunt toxique. On avait les emprunts à taux variable et donc actuellement dans tout ce qui est **[Inaudible]** avec des taux variables, on n'en a plus, ça a été renégocié l'année dernière. Financement de la ville à hauteur de 2,7 millions d'euros pour 2023 ; l'emprunt de 2 millions d'euros pour 2023 ; fonds de compensation de la TVA à hauteur de 762 000 €, c'est-à-dire que l'État nous reverse sur l'investissement à hauteur de **[Inaudible]** par rapport aux investissements réalisés en 2022. Plus vous avez fait d'investissements en 2022, plus vous avez un retour sur la TVA. Les cessions foncières à hauteur de 1,29 million d'euros, à savoir qu'on avait des cessions foncières prévues en 2022 qui n'ont pas pu être réalisées parce que les différents bailleurs et entrepreneurs ont tardé, notamment ils ont tardé dans leur recherche de crédits et d'autres dans le dépôt des permis de construire. Donc c'est retardé et ça aura lieu en 2023.

Les subventions et les principales recettes d'investissement, il s'agit de dotations qui reprennent l'AFC TVA qui est forcément en augmentation. Plus vous investissez, plus vous avez d'AFC TVA en retour, vu qu'on paye une toute petite partie de la TVA sur les investissements. Les subventions, de manière générale, sont bonnes, sont relativement élevées et on est en progression sur 2022 à hauteur de 1 477 000 € contre 1 381 000 € en 2021. Concernant le crédit, au fur et à mesure qu'on augmente les subventions on peut diminuer la part de crédit.

Les ressources d'investissement, c'est un tableau pour le budget, on a un équilibre entre les dépenses et les recettes d'investissement. Tout budget doit être équilibré en dépenses et en recettes, on retrouve les 12 328 000 €.

L'endettement, le remboursement des unités de la dette qui diminuent forcément au fur et à mesure. Le profil d'extinction de la dette... Vous avez tous ces documents dans le rapport d'orientation budgétaire. La caractéristique de la dette, comme on voit à gauche et qui est en bleu et qui est 100 % à taux fixe, ce qui est très bien, et on voit [à droite] une bonne répartition de la dette avec différents organismes financeurs.

Maintenant on va passer à la masse salariale et à la structure des effectifs, structure globale, fonctionnaires titulaires et stagiaires 126 en 2023, 58 agents non titulaires permanents, 52 agents non titulaires non permanents en 2023, total tous statuts confondus 236 et en 2022, 239. Cela varie très légèrement entre 2023 et 2022.

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale présentes au sein de notre collectivité.

30 agents administratifs, techniques 67, à savoir que dans le technique on a aussi le personnel de cantine et de restauration. Culturelle, 12 personnes parce qu'on a forcément l'école de musique qui rentre en jeu ; sportive, 4, à savoir qu'on a aussi les chauffeurs de bus inclus dans la filière sportive parce que c'est une anomalie, une particularité que l'on corrige au fur et à mesure, c'est aussi le responsable des sports qui gère les chauffeurs de bus. Au niveau du social, 18 ; 14 médico-sociale ; 15 personnes au niveau de la police municipale, ASVP compris ; animation, 24 ; ce qui fait un total de 184 personnes.

La répartition femmes et hommes : 36 % niveau des hommes et 64 % au niveau des femmes, ce n'est rien de choquant dans la fonction publique dans les collectivités territoriales ; répartition des statuts : 53 % de titulaires et 46 % de contractuels ; catégories hiérarchiques : très peu de catégorie A, 12,7 % de catégorie B et 84 % de catégorie C. C'est pour cela qu'à chaque augmentation du Smic on est assez impactés. Tout ce qui est périscolaire, petite enfance et restauration ATSEM on consomme quasiment 50 % du budget au niveau de la masse salariale ; les ressources humaines avec 1,7 % ; communication 1,8 % ; services techniques 11,9 % ; police municipale 10,1 %. Je vous rappelle que la masse salariale par service en 2022 était à hauteur de 8 millions d'euros, donc 10 % on est à 800 000 €, services techniques un peu plus ; état civil 2,7 %.

Pour conclure, le budget est maîtrisé dans un contexte délicat ; on constate une nette augmentation des charges de fonctionnement due à l'inflation et la crise énergétique ; le recours à l'emprunt est modéré à hauteur de 2 millions d'euros pour un remboursement annuel de 1 million d'euros ; l'impact de la crise énergétique est diminué par le plan ambitieux d'excellence environnementale lancé en 2021 : panneaux photovoltaïques, rénovations thermiques des bâtiments communaux et travaux dans les écoles, à savoir que la municipalité a la charge de tout ce qui est écoles maternelles, écoles primaires et le centre de loisirs, ce sont des bâtiments qu'il faut entretenir de manière régulière ; l'augmentation des recettes de fonctionnement *via* les optimisations foncières permet de juguler l'inflation ; les projets du pôle culturel et du parc multisport sont en cours ; la construction du nouveau CTM permettra d'optimiser le fonctionnement des services techniques lors de la reprise de la compétence voirie en 2024.

Je vous remercie pour votre écoute et j'attends vos critiques ou plutôt vos propositions concernant les orientations budgétaires.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Première remarque d'ordre purement juridique, il me semble que le ROB doit être mis en ligne sur le site de la mairie. C'est un droit à l'information, c'est l'article L2313-1 du CGCT qui le stipule. Donc je pense que ce serait bien que les Triellois puissent aussi avoir connaissance de ce type de document, qu'il soit mis en ligne sur le site et aussi les précédentes, ce qui permet de mesurer les écarts en termes d'appréciation. Je note que vous ne nous annoncez pas d'augmentation d'impôts, je n'ai pas forcément, au niveau de la taxe foncière, la même perception que vous avec la simple augmentation de la valeur locative. De fait, la taxe foncière va augmenter à Triel. Donc aujourd'hui, vous êtes en train d'acter cette augmentation de taxe foncière. La première question que j'ai envie de vous poser, c'est est-ce que vous avez le droit, la possibilité de compenser cette augmentation, ne serait-ce qu'en activant le levier du taux ? C'est-à-dire que la valeur locative augmente, je compense cette valeur locative pour faire en sorte que les Triellois ne paient pas plus d'impôts que l'année précédente, sachant que l'année précédente en 2022 ils avaient déjà vu leur taxe foncière augmenter de 5,6 % ?

Monsieur le Maire

J'ai présenté justement ces éléments de réponse que je vais remettre [à l'affichage]. On a deux éléments. Les dépenses de fonctionnement supplémentaires – vous savez, ce n'est pas un plaisir, moi j'aimerais bien même baisser les impôts de manière générale – cette augmentation va avoir lieu au niveau des valeurs locatives, cette augmentation des bases de valeur locative et calée, je vous le rappelle, sur le montant de l'inflation, c'est-à-dire qu'elle va avoir lieu dans toute la France. On a une crise énergétique qui est telle qu'on ne peut pas couper cette augmentation. Je vous fais un rappel de différentes charges supplémentaires : on a quand même 340 000 € de frais supplémentaires en 2022 juste à cause de la crise énergétique ; l'augmentation des charges de caractère général avec l'inflation autour de 150 000 € ; on aura la masse salariale en augmentation naturelle qui va augmenter de 469 000 €, et si l'on prend juste les recettes générées par les 7,1 %, on a juste 500 000 €. Donc vous me demandez de compenser une augmentation de la valeur locative tout en ayant plus de charges. Je suis quand même très étonné, parce que pendant deux mois tous les groupes d'opposition ont crié à la faillite de la ville et aujourd'hui on me demande de baisser

les impôts. Je ne peux que me féliciter de cette demande. Tout le monde a crié sur la faillite de la ville ! Et aujourd'hui, quand même, on me demande de baisser les impôts ! C'est fabuleux et le discours est erroné !

Monsieur Yvon ROSCONVAL

On va s'éviter la caricature, il est quand même question de financement du projet de la ville, de participation des Triellois à ce financement, moi je vous dis que vous avez la possibilité de compenser cette augmentation de la valeur locative, vous pouvez me sortir tous les arguments que vous voulez, vous avez cette possibilité. Il y a certaines villes d'ailleurs qui vont l'augmenter. Vous avez des marges de manœuvre financières pour le faire...

Monsieur le Maire

Je ne peux pas, je viens de vous le dire !

Monsieur Yvon ROSCONVAL

C'est faux ! Vous avez des marges de manœuvre pour le faire. Vous nous avez présenté l'épargne brute tout à l'heure, vous étiez en train de nous expliquer que vous avez des marges de manœuvre. Ça s'appelle des choix politiques. C'est-à-dire qu'on est dans un environnement – et ça je suis d'accord avec vous pour dire que l'environnement est assez tendu au niveau économique –, je pense qu'il va se dégrader. On peut se dire « oui, tout va bien dans le meilleur des mondes », au mois de juin, si j'en crois monsieur Lemaire, ministre des Finances, le taux d'inflation va commencer à chuter, il n'empêche que quand on écoute le discours d'autres économistes, cette question-là ne fait pas l'unanimité. Donc il y a des risques pour les années futures. Si l'on continue à fonctionner de cette manière-là, on est en train d'acter que tous les ans on va augmenter de manière significative la participation des Triellois, leur imposition locale. C'est typiquement ce que vous êtes en train de nous expliquer depuis tout à l'heure. À un moment donné il faut se poser, se demander « quel choix je peux faire ? » On est dans un environnement particulier, on est dans une situation de crise, et votre programme a été voté dans une autre configuration. Sans doute qu'à un moment il faut faire des renoncements, il faut peut-être décaler dans le temps certains investissements. Mais considérer que systématiquement, tous les ans, on va solliciter les Triellois *via* la taxe foncière, c'est limite.

Monsieur le Maire

Ok. Qu'est-ce que vous ne faites pas ? Je mets le tableau, là [affichage]. Qu'est-ce que vous ne faites pas !

[Inaudible]

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Je ne vais pas vous répondre ce soir ! Réunissons une commission de finances avant la présentation du budget primitif et regardons les renoncements qui pourraient être décidés. À hauteur de 500 000 €. Je voudrais simplement rappeler aux Triellois que les 500 000 € correspondent à l'augmentation de l'annuité de la dette depuis que vous avez été élu.

Madame Souad BENDJEDDOU

Puisqu'il faut qu'on vous dise ce qu'il faut faire car apparemment vous n'avez pas d'idées...

Monsieur le Maire

Je ne vous ai pas insultée Madame Bendjeddou !

Madame Souad BENDJEDDOU

Ce n'est pas une insulte !

Monsieur le Maire

Si !

Madame Souad BENDJEDDOU

Merci ! C'est de l'ironie ! Ce n'est pas une insulte ! Apprenez un vocabulaire plus adéquat.

Monsieur le Maire

On en remet une couche ! Impeccable.

Madame Souad BENDJEDDOU

Exactement. Si vous voulez qu'on vous aide, donnez-nous les éléments ! Donnez-nous la possibilité de lire les chiffres. Là vous faites un tableau Excel. Ce n'est pas que je demande !

[Inaudible]

Monsieur le Maire

Madame Bendjeddou, sur un autre ton !

Madame Souad BENDJEDDOU

Vous n'avez pas à me dicter ce que je dois dire et comment je dois le dire. Excusez-moi ! D'accord ? Merci beaucoup. La seule chose que je dis. Ce qui est important, c'est d'avoir des éléments. Vous voulez qu'on vous aide à faire des économies ? Donnez-nous les chiffres !

Monsieur le Maire

Vous avez tous les chiffres sur le tableau, les Triellois sont témoins.

[Inaudible]

Madame Souad BENDJEDDOU

Vos chiffres n'ont aucune valeur, ce ne sont que des projections. On n'a pas de grand livre, on n'a pas accès aux factures, j'aimerais bien comprendre comment vous managez la mairie. Comme vous le faites de manière occulte et complètement unilatérale, comment voulez-vous qu'on vous aide ? [...] Je suis d'accord avec Yvon, créons une commission dans laquelle on va parler...

Monsieur Gilles GAILLARD

La commission était lundi dernier...

Madame Souad BENDJEDDOU

On parle du budget. Une commission d'une demi-heure ?... Ou vous présentez à mes collègues élus ici présents ?... Des éléments sans donner de documents ?... Vous croyez vraiment que ça se passe comme ça ?...

[...]

Monsieur Gilles GAILLARD

On parle de commission finances.

Madame Souad BENDJEDDOU

Absolument. Mon collègue Yvon ici présent en fait partie. Line également. Combien de documents exploitables transmettez-vous ? Yvon ?

Monsieur le Maire

Vous avez eu 80 pages.

Madame Souad BENDJEDDOU

80 pages, c'est simplement votre document...

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Je fais une proposition...

Monsieur le Maire

Mais on fera une commission finances, c'est obligatoire !

[Inaudible]

S'il vous plaît ! Il est important de rétablir la vérité ! Lors de ces commissions, on a monsieur Rosconval qui dit « il faudrait demander au conseil municipal », il reste une demi-heure ; madame Wenzel, qui est dos à la présentation les trois quarts du temps ; et après, ils veulent plus de commissions !

Madame Souad BENDJEDDOU

Des éléments comptables !

[Inaudible]

Est-ce que je suis claire ! Des éléments comptables !

[Inaudible] Non ! Ce ne sont pas des éléments comptables ! Vous ne savez pas de quoi vous parlez Monsieur le Maire. Des éléments comptables ! Ce n'est pas ça, des éléments comptables.

Monsieur le Maire

Je ne sais pas de quoi je parle...

Madame Souad BENDJEDDOU

Non ! Vous ne savez pas ! Si vous le saviez, vous diriez à monsieur Yvon ici présent qu'effectivement des économies sont possibles.

[...]

Monsieur le Maire

Je ne vous ai pas demandé votre aide ! Je vous ai annoncé un plan d'investissement, je vous demande « qu'est-ce que vous ne faites pas, là-dedans ! »

Madame Souad BENDJEDDOU

Oui, justement ! Vous demandez notre aide ! Qu'est-ce qu'on ne fait pas !

Monsieur le Maire

Pas du tout ! [...] Quelles seraient vos orientations budgétaires !

[Inaudible]

Je tiens aussi à préciser que dans la majorité des villes, un rapport d'orientation budgétaire fait une trentaine de pages maximum. Là on a donné 80 pages, complètes, avec la totalité des informations, on a diffusé une présentation...

Madame Souad BENDJEDDOU

La blague...

Monsieur le Maire

... de 40 pages.

Madame Souad BENDJEDDOU

La blague...

Monsieur le Maire

Il y a tous les chiffres...

Monsieur [Inaudible]

On vous a posé une question, vous n'avez même pas répondu.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Est-ce qu'il est possible de sortir de la caricature ? Je veux bien qu'on puisse avoir un débat sur cette question de la contribution des Triellois, des 71 % de propriétaires à Triel sur les finances de la ville. Ce débat, il faut qu'on l'ait dans une commission. Il y a des arbitrages à faire. On est déjà sur une question d'orientation politique !

Monsieur le Maire

Je vais reprendre une réponse. Vous avez publié quelques articles et j'ai vu des réponses qui m'ont parues assez pertinentes. Je me permets de citer quelqu'un, sans préciser son nom : « *Toutes les communes se verront appliquer cette hausse de 7,1 % qui est une revalorisation des valeurs des bases locatives au niveau national en référence à l'indice des prix fournis par l'INSEE. Dire que le maire devrait renoncer à appliquer cette augmentation est une hérésie, quand on sait que peu de communes de plus de 10 000 habitants le feront. Depuis le désengagement de l'État dans les recettes des communes, à l'instar des valeurs locatives et des locaux commerciaux qui ont été révisés en 2018, celles afférentes au logement ne l'ont pas été depuis près de cinquante ans et vont bientôt subir le même sort. On considérera toujours que, malgré cette hausse, nous paierons toujours moins d'impôts locaux que sous l'ancienne mandature du fait de la suppression définitive de la taxe d'habitation. Donc payer moins et plus de recettes pour la commune, de quoi se plaint-on ?* » C'est une réponse qui vous a été faite en dessous de votre post et je l'ai trouvée assez pertinente.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Je comprends qu'elle soit pertinente, mais lisez ce que j'ai répondu et ça vous semblera moins pertinent...

Monsieur le Maire

On s'aperçoit aussi que les recettes des communes ne font que baisser, d'autant plus depuis la suppression de la taxe d'habitation. Donc si nous voulons des communes dynamiques avec de vrais projet de ville, il faut des recettes. Et je réitère que nous payons moins d'impôts locaux aujourd'hui que sous l'ancienne mandature, n'en déplaise à certains. Chacun devrait faire ce petit tableau comparatif, il l'a fait, je l'ai lu, c'est très intéressant effectivement. Et me concernant, ces impôts locaux ont baissé quasiment de 25 % par rapport à 2016.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Alors la taxe foncière...

Monsieur le Maire

Evidemment ! Quand on sait qu'au niveau national on arrive difficilement à 58 % de propriétaires. Avez-vous idée que la médiane du revenu disponible en 2020 à Triel-sur-Seine est de 28 660 € ? C'est plus que dans les communes environnantes et nous avons un taux de pauvreté de 7 %. Donc oui, ne vous en déplaise, nous sommes privilégiés.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Je pense que les Triellois sont contents de savoir qu'ils sont privilégiés. Quand on a un débat d'orientation budgétaire, des choix doivent être faits en termes d'équilibre budgétaire, à savoir que des évolutions sont intervenues sur le contexte international, elles pèsent sur l'inflation et vont poser durablement. Là vous êtes en train d'expliquer aux Triellois que l'on est dans un mouvement d'augmentation tous les ans de la taxe foncière. Nous ce qu'on vous dit, c'est qu'il est possible de compenser cette augmentation en faisant des choix politiques qui consistent à dire que l'on peut différer certains investissements. Je ne vais pas vous répondre ce soir sur lesquels, mais je vous propose que l'on ait une commission finances qui porte sur le sujet et que l'on regarde ce qu'il est possible de différer.

Monsieur le Maire

Je me permets de vous reprendre sur le fait que vous avez annoncé que les impôts allaient augmenter tous les ans. C'est faux ! Si l'on n'a pas d'inflation, les bases de valeur locative n'augmentent pas. S'il y a une inflation, vous avez forcément une augmentation des bases de valeur locative, vous avez forcément plus de frais pour la commune et forcément la ville a besoin de ces recettes supplémentaires. Mais c'est comme moi, quand je vais faire mes courses ! J'ai besoin de recettes supplémentaires !

Monsieur Gilles GAILLARD

Je ne comprends pas. Quand on est en commission – la semaine dernière on était en commission – vous nous dites « c'est un débat que l'on aura en conseil municipal », vous ne voulez pas aborder ces sujets-là pendant la commission, quand on est en conseil municipal, vous nous dites « je veux qu'on en parle en commission »...

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Mais arrêtez de faire le ventriloque... [...]

Monsieur le Maire

Monsieur Rosconval, est-ce que vous pouvez arrêter d'insulter les élus s'il vous plaît ?

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Je n'insulte personne.

Monsieur le Maire

Branquignol !... Branquignol c'est une insulte !

Monsieur Yvon ROSCONVAL

« Ventriloque »...

Monsieur le Maire

« Ventriloque » ? Excusez-moi !

[...]

Madame Sophie KÉRIGNARD

Je voudrais intervenir sur des éléments du rapport d'orientation budgétaire. Le poids ne fait pas la qualité. C'est très intéressant la rétrocession du fonctionnement de la voirie. Je tiens à préciser quand même que vous avez créé une commission et aucun élu de Vivre ensemble à Triel n'est représenté. Je trouve que c'est un point important sur la représentativité et le fonctionnement du conseil municipal concernant le rapport d'orientation budgétaire.

[Inaudible]

Vous aussi vous défilez un certain nombre de propos, je vais faire la même chose. Vous nous demandez comment on agirait par rapport à la présentation que vous faites du ROB, je rejoins ce que disait madame Bendjeddou. Il y a quand même des éléments comptables importants pour pouvoir analyser ce budget. Au-delà de ces éléments comptables qui nous manquent, il y a quand même des choses qui m'interpellent dans ce ROB. Quand vous dites que vous allez optimiser les recettes de fonctionnement de la ville, grâce entre autres à la vente de produits à la buvette communale. Combien rapporte cette buvette communale ? Parce que vous avez parlé de 121 000 € en tout – pas simplement la buvette, je rassure tout le monde – mais j'aimerais bien savoir, parce ce que ça me paraît quand même très léger. On n'a jamais de sommes, pour la régie ça s'élève à combien ? J'aimerais bien savoir. Vous parlez aussi, dans le rapport d'orientation budgétaire, de vision. Là on parle d'inflation et on a aussi les enjeux climatiques importants. Je ne comprends pas, vous qui à chaque fois prenez à cœur les subventions, même si souvent on n'a pas la somme finale des subventions que vous avez obtenues, parce que c'est toujours d'environ 60 %, etc., vous avez quand même l'opportunité, par rapport à l'axe 4, vous dites que vous voulez « réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et préserver les milieux naturels, végétalisation des cours d'école », comment allez-vous les subventionner ? Moi je croyais que vous aviez déjà obtenu une subvention régionale concernant la cour des Hublins. Où est cette subvention ? Pourquoi la végétalisation de la cour des Hublins ne se fait pas ? De plus, vous vous projetez déjà sur d'autres végétalisations alors que celle des Hublins devait se faire. Donc j'aimerais bien avoir des précisions. Vous aviez aussi la possibilité de pouvoir bénéficier de subventions par rapport au fonds vert de l'État, c'était jusqu'à la fin du mois, et il aurait été intéressant d'avoir des projets de transition écologique. Se projeter vers l'avenir. Parce que dans le ROB c'est ça à chaque fois, j'ai l'impression de *bis repetita*, peut-être avec un doublement des pages, l'année prochaine on aura peut-être 120 pages, mais ce n'est pas cela qu'on vous demande. C'est « où va-t-on ? »

Autre point sur le choix de la PM. Vous trouvez que c'est formidable, ça aurait été intéressant d'ailleurs peut-être, au bout de quelque temps, de nous dire en quoi ce choix de PM que vous avez fait est si formidable ? Quels sont les bénéfices par rapport à la sortie du CIVUCOP ? Page 49, j'ai une question plus précise, c'est qui Jérôme ?... [...] Oui je sais mais je n'ai pas la réponse... Je n'ai pas fini ! Je sais, ça vous gêne, mais moi je pose la question. Donc j'aimerais bien savoir qui est Jérôme **[Inaudible]**, il apparaît en plein milieu... [...] Non je ne chercherai pas sur Google, car je préfère avoir la réponse de la part des élus qui sont autour de cette table.

Le nouvel emprunt à ajouter aux 11 millions d'euros. Qu'est-ce qu'il nous reste à emprunter pour aller jusqu'au bout de vos projets ? La salle omnisport etc., vous parlez de pavés achetés en 2021 avant la crise du bâtiment, la date, la facture, on n'a jamais eu ces factures.

Des travaux déjà réalisés en urgence. On aimerait bien savoir pourquoi, page 56.

Le chemin des Picardes, vous connaissez mon positionnement. D'ailleurs vous citez des commentaires Facebook, moi je vais vous citer l'avis d'un usager qui nous a interpellés. C'est un usager du chemin des Picardes, il nous dit que cet aménagement, dont le projet lui semble trop coûteux, n'a aucun intérêt, y compris sur l'impact environnemental.

Le centre technique communal. J'aimerais bien comprendre le financement parce qu'il y a toujours cette idée d'emprunt mais qu'est-ce qu'il nous reste à emprunter pour aller jusqu'au bout ? J'ai l'impression que c'est toujours une course. Pourquoi ce terrain sur lequel a été installée cette antenne ? Pourquoi ATTP occupe des mobile homes ? Y a-t-il un bail ? Il y a plein de choses pour lesquelles on se pose des questions.

Monsieur Gil GOMES

On parle toujours de la même chose, vous ne suivez rien en fait.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Excusez-moi, je suis désolée je suis incompétente.

Monsieur le Maire

Je vais reprendre les points un à un. Concernant le groupe de travail voirie, ont été élus en 2020 : Triel autrement, Triel c'est vous, Triel a du talent. De là, Triel autrement s'est divisé en deux, [la moitié est devenue] Vivre ensemble à Triel, qui est monté à 7 personnes puis est redescendu à 6 ; Triel autrement est descendu à deux personnes... Dans ce cas on va tous faire des binômes et on aura 16 groupes plus un monôme.

Dans le groupe de travail voirie, vous aviez monsieur Arzel, monsieur Rosconval qui a été invité également et madame Maher. Ça représente 6 élus du groupe Triel autrement à l'époque, qui ont été élus, eux, par les Triellois à ce moment-là. Monsieur Maury a été invité également en tant que représentant du groupe Triel a du talent. Donc la représentativité de ce groupe était parfaitement claire. En plus, si je ne m'abuse, Monsieur Arzel – vous me reprendrez si je me trompe – je pense que vous étiez censé être aux travaux dans Triel autrement quand vous étiez élu ! Élu à la commission travaux. On a redemandé aux personnes de venir et je pense que ce groupe-là est parfaitement représentatif. Et nous, je n'ai pas demandé à l'ensemble des conseillers municipaux ici présents de venir. J'ai demandé aux personnes qui ont les compétences ! Notamment Florent Béquignon, Fernando Mendès, Philippe Da-Rin et moi-même en tant que maire. On n'a pas fait un groupe de travail sélectif..

Madame Sophie KÉRIGNARD

Madame Voillot est conseillère communautaire...

[Inaudible]

Monsieur le Maire

Si c'était des travaux sur la culture on l'aurait invitée ! [...] C'était un avis consultatif et il fallait répondre le 17 février pour des documents reçus fin janvier. Donc il a fallu mettre un groupe de travail en place très rapidement. Pour la réponse au niveau du groupe de travail voirie, que cela vous convienne ou pas je pense avoir répondu clairement. En 2020 les Triellois ont élu un certain nombre de groupes qui font office de référence, pour moi.

La buvette municipale. Je crois que la pinte était à 5 €, la saucisse/frites 4 €, combien on a fait de chiffre à chaque fois je ne sais pas exactement, ça dépend... [...] Je n'ai pas les chiffres sur moi ! Votre question n'est pas crédible ! « On a fait combien de frites/saucisse pour le 13 juillet Monsieur le Maire ? » Eh bien il ne sait pas combien il y avait de merguez. J'admets.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Une réponse, Monsieur le Maire...

Monsieur [Inaudible]

Mais on vous le donnera, le chiffre comptable...

[Inaudible]

Monsieur le Maire

Vous avez fait une confusion, vous mélangez deux choses. Entre les recettes en régie et les recettes dues à l'optimisation du foncier. Donc je vais revenir sur vos confusions en espérant que ça soit plus clair cette fois-ci.

Sur les recettes en fonctionnement. Produits de gestion courante qui augmentent de 121 000 €. Donc les produits de gestion courante ce sont... Écoutez quand je vous réponds ! Vous n'écoutez pas, vous passez votre temps à parler.

Madame Sophie KÉRIGNARD

On boit vos paroles Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

[...] Cela nous amène à budgéter 121 000 € de recettes pour 2023 en produits de gestion courante, en recettes supplémentaires. Ça, c'est l'augmentation grâce aux loyers, l'optimisation foncière, c'est notamment quand on loue des appartements. Et de l'autre côté...

[Inaudible]

Service domaine et vente de BP à BP [?], on est passés à 1 628 000 €, c'est là que l'on a les recettes régies, notamment la saucisse/frites qui vous intéresse tant.

Concernant les documents. Quels documents souhaitez-vous ?... Merci.

[Inaudible]

Madame Sophie KÉRIGNARD

... Les dates, les libellés complets. Le grand livre.

Monsieur le Maire

Il a été envoyé récemment à monsieur Rosconval.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Il est incomplet, illisible.

Madame Bérengère VOILLOT [?]

Il est illisible par rapport à celui de 2021 et 2020, il y avait des dates.

Monsieur le Maire

Des dates de quoi ?

Madame Bérengère VOILLOT [?]

Des factures. Nous n'avons que les numéros...

[...]

Monsieur le Maire

Vous avez parlé de vision. La vision, comme il vous a déjà été expliqué, c'était lancer les principaux emprunts au moment où une majorité de l'opposition m'a dit qu'il ne faut surtout pas emprunter alors que les taux d'intérêts étaient très faibles. On n'a pas écouté, on a emprunté et on a bien fait à cette époque, on a même renégocié la dette. C'est l'optimisation foncière qui nous permet de récupérer pas mal de recettes et ça va continuer avec la location des différents commerces.

Concernant le fonds vert. Ensuite je laisserai la parole à Françoise Poirrier pour l'école des Hublins et la végétalisation. On a bien entendu candidaté, on est l'une des rares communes à avoir pu candidater vu que les dossiers sont déjà prêts. Mais vous avez pu le constater parce que les fonds verts ont 3 axes séparés. L'isolation thermique des bâtiments, si vous avez regardé le PPI, vous voyez qu'on a le Cosec ! Donc ce dossier-là a été présenté ainsi que l'école René-Pion et aussi le club house de rugby. On a présenté trois projets, trois dossiers pour le fonds vert. On verra ce qu'on arrive à récupérer.

Concernant la police municipale. Effectivement c'est un choix politique qui a été parmi les arguments de la campagne. Vous voulez un comparatif par rapport au Civucop, j'en ai déjà parlé l'autre fois, je vous ai déjà donné les chiffres la dernière fois par rapport au Civucop et je ne pouvais pas plus détailler. Combien le Civucop coûte à chaque ville, c'est écrit sur la feuille d'imposition foncière avec le syndicat de communes en y déduisant le syndicat Handi Val-de-Seine et en y déduisant aussi le SIVOM. Ces deux syndicats-là sont minoritaires, ils représentent peut-être 0,3 % des impôts fonciers.

En général on est sur un taux de 3 % pour Verneuil et Vernouillet qui est calculé par rapport au nombre d'habitants. C'est un pourcentage par rapport au nombre d'habitants, donc nous, on aurait été pour 12 500 habitants à 3,5 %. C'est une fourchette. Ces 3,5 % d'impôts supplémentaires, combien ça aurait fait sur la ville ? Petit calcul rapide ? Madame Kérignard ?

Madame Sophie KÉRIGNARD

Je ne suis pas à l'école je suis en vacances... Vous avez quand même inventé la part communale...

[Inaudible]

... Je suis peut-être un disque rayé selon monsieur Gomes, mais vous aussi.

Monsieur le Maire

Vous me posez une question, je vous réponds. 3,5 points, avec 210 000 € par point, on arrive à environ 750 000 €. 750 000 € pour les Triellois ça fait combien à dépenser sur une feuille d'impôts ?... Une centaine d'euros. Ça dépend aussi du type de logement que l'on a. Mais c'est une moyenne par foyer médian.

[...] Le chemin des Picardes a été expliqué en long et en large, le centre technique municipal, on a déjà dit que l'on avait une subvention de la région à hauteur de 625 000 € ; et pour les personnes je vais me

permettre de mettre le débat d'orientation [affichage], ce document a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux, on y voit le coût total prévu pour l'infrastructure du centre technique municipal, son emplacement. On y voit aussi le montant de la subvention accordé par la région à hauteur de 625 000 € et vous voulez plus de documents. Ça va être compliqué... L'ensemble des conseillers municipaux ici présents ont eu les coûts des opérations ainsi que les subventions par rapport aux projets. Tout est transparent, il n'y a pas de problème là-dessus. Pour les Hublins et la végétalisation je laisse la parole à Françoise.

Madame Françoise POIRRIER

Il y a deux types de subventions. Une pour les études et une pour les réalisations. Nous avons perçu, pour les Hublins, une subvention pour les études qui se monte à 17 000 €, qui ne couvrira évidemment pas la réalisation d'une végétalisation de cour d'école.

En termes de cour d'école, nous avons prévu, sur 2023, d'en réaliser plusieurs, notamment Jean-de-La-Fontaine où, lors de la forte canicule, les enfants ont beaucoup souffert dans cette cour. Nous allons donc les réaliser en maternelle et en élémentaire, Les Châtelaines et les Hublins. Nous allons faire cette végétalisation, on est en train de travailler avec les services techniques pour réaliser les études et les travaux. Nous en ferons 4 cette année et nous continuerons l'année prochaine en 2024, c'est un chantier de longue haleine.

Madame Sophie KÉRIGNARD

C'est budgété à combien ?

Monsieur le Maire

Vous voulez quels détails pour le budget ?

Madame Sophie KÉRIGNARD

Pour la végétalisation des cours.

Monsieur le Maire

Bien sûr. Vous l'avez dans le ROB. Je vais vous laisser lire.

Madame Valérie LENORMAND

J'ai une remarque collective de notre groupe, des « nantis » de l'équipe. *A priori*, dans le programme municipal, on n'avait pas mis le CTM. Mais quand on parle de choix politique et d'augmentation d'impôts pour les Triellois, on se dit qu'*a priori* on suit le programme, ça fait deux ans qu'on le dit, c'est page 34 c'est page 22, mais le CTM par exemple il n'y était pas dans le programme. Donc on aurait pu faire un choix et c'est ce qu'a essayé d'expliquer monsieur Rosconval tout à l'heure. Lors de vraies commissions, quand on ne « balance pas juste des trucs pour les lapins de 6 semaines » en disant « c'est bon vous avez compris mon chiffre, mon tableau, etc. », quand on a encore la chance de participer à des commissions puisqu'*a priori* c'est une fois sur deux...

Monsieur le Maire

Madame Lenormand... Vous brillez par votre absence à la CU, j'en ai honte. Vous n'êtes jamais aux réunions. Vous n'y êtes jamais et vous ne donnez même pas votre pouvoir ! Vous êtes censée représenter les Triellois Madame Lenormand...

Madame Valérie LENORMAND

Je voulais le donner la dernière fois et vous m'avez engueulée en fin de conseil.

Monsieur le Maire

Parce qu'en fait je trouve cela gonflé de votre part, en permanence de venir juste au conseil municipal pour « tacler », sachant que vous n'êtes jamais présente aux commissions à la communauté urbaine et ils me demandent : « Elle est où ? Elle devrait être à la commission déchets, elle n'y était pas », et moi pendant ce temps-là je me tape toutes les commissions !...

[Inaudible]

Monsieur le Maire

Vous ne représentez pas les Triellois. Vous avez été élue pour représenter les Triellois. Vous devriez avoir honte d'être ici.

Madame Valérie LENORMAND

Shame on me ! Vous devriez amener un fouet aussi la prochaine fois. Ce sera bien pour votre dossier. Ce que j'essaye de dire, la [CLEX ?] ne se pose pas la question de savoir où je suis car je leur écris pour dire que je ne suis pas présente... Vous voulez que je vous transfère les courriels ? Parce que comme vous avez l'habitude de mentir...

[Inaudible]

Monsieur le Maire

Je peux sortir les feuilles de présence, d'émargement, vos pouvoirs ne sont jamais donnés à personne.

Madame Valérie LENORMAND

Je ne vous donnerai plus de pouvoir Monsieur Aoun. Sachez-le.

[Inaudible]

Monsieur Gilles GAILLARD

Excusez-moi ! Comment trouvez-vous le centre technique d'aujourd'hui ?... J'ai le droit de poser des questions ou pas ?!

Madame Valérie LENORMAND

Je vous dis que ça n'était pas dans le programme... Dans une réflexion sur les impôts des Triellois...

Monsieur Gilles GAILLARD ?

Vous vous souciez des agents mais le centre on en a besoin...

Madame Valérie LENORMAND

Mais c'est un exemple ! On réfléchit ensemble sur des priorités [...] et ensuite on se dit que si ce n'est pas prioritaire ce sera pour le prochain mandat parce que là, comme il y a l'inflation, la crise en Ukraine et la pagaille partout...

[Inaudible]

Je ne suis pas en train de dire ça...

Monsieur le Maire

Je pense que pour les Triellois, la voirie est une priorité...

Pour tous les Triellois qui nous regardent, la voirie est une priorité. À savoir que pour le centre technique municipal, on avait expliqué lors d'une réunion de travail clairement, qu'il était plus intéressant de réunir actuellement le centre technique municipal et sur trois sites différents. Rue de Canteloup, rue de la Pépinière, la caserne. On utilise la caserne des pompiers pour lieu de stockage, à côté de la gare. Cela ne vous choque pas, vous ? Moi ça me choque. Un centre technique municipal n'a rien à faire à côté de la gare.

Monsieur [Inaudible]

Pour des chaises.

Monsieur le Maire

Pour des chaises en plus ! Il y a toute une politique d'organisation au niveau des services techniques à mettre en place, et c'est ce que disait Gilles justement. Est-ce que vous êtes déjà allée au centre technique municipal ? Non. Les différents lieux, notamment la rue de Chanteloup et la rue de la Pépinière...

[Inaudible]

Aller chercher des choses personnelles et voir les conditions de travail des employés tous les jours, ça n'a rien à voir.

Je continue. Vous devriez savoir, si vous aviez « rattrapé » les comptes rendus des réunions de liste, on a expliqué qu'il était intéressant, vu qu'on avait une subvention à hauteur de 625 000 € de la région, de vendre les terrains afférents, notamment le terrain de la Pépinière qui est en prévision de cession à hauteur de 720 000 € de manière à pouvoir construire une dizaine de logements. Avec la subvention plus le terrain, on dépasse largement le montant prévu pour le nouveau centre technique municipal. On aura aussi 2 locaux

qui seront largement déchargés, on aura plus d'efficacité au niveau des services parce qu'on aura un seul endroit, et quand vous êtes directeur d'un service technique et que vous avez trois endroits séparés à contrôler, ce n'est pas gérable. C'est pour ça qu'il a été décidé : 1) la subvention ; 2) optimisation foncière de créer un centre technique municipal en entrée de ville.

Madame Souad BENDJEDDOU

Moi je reviens sur la voirie. Excusez-moi, mais j'attendais que vous ayez terminé parce que je ne voulais pas vous couper encore une fois. En termes de reprise de compétence de voirie, vous parliez des économies que vous feriez, mais est-ce qu'on a une visibilité ? Entre ce que vous êtes censé dépendre en AC de voirie que vous devez normalement donner à la commune, et les économies que vous allez réaliser de par ces AC. Parallèlement à ça, vous allez avoir des investissements de matériel. Investissement de matière première, investissement de petit outillage et peut-être aussi de personnel parce que vous allez avoir automatiquement plus de travaux à faire puisque vous allez gérer la voirie. Cette étude-là, vous disiez juste en ouverture que vous souhaitez récupérer, que c'était une super nouvelle, chose que je comprendrais si nous avions encore une fois, Gilles, cette observation est pour toi, si nous avons des éléments comptables chiffrés et vérifiables. À savoir des devis, une visibilité sur ce que tu projettes. C'est comme un budget. Un budget, tu ne l'annonces pas comme ça.

[Inaudible]

Monsieur Aoun, vous me laissez terminer.

Monsieur le Maire

Je voulais donner la parole à Florent pour répondre à votre question.

Madame Souad BENDJEDDOU

Justement vous me laissez terminer ! Si cette étude-là dont on a besoin avant de parler et d'annoncer des chiffres. Quand on annonce des chiffres on annonce des éléments, des devis et encore une fois pour tout ce que vous avez annoncé, que ce soit pour les projections ou pour les économies annoncées, les travaux ou autres on n'a aucune étude, il y a pas de devis. Il n'y a pas d'étude claires, on ne sait pas, vous annoncez des chiffres en disant « tout est dans le ROB ». On peut écrire ce qu'on veut. On ne peut rien vérifier ni échanger. Encore une fois, pour les Triellois qui nous écoutent, nous n'avons pas de devis, nous n'avons pas de facture, nous n'avons aucune estimation, aucune étude à notre disposition en lecture.

Monsieur Florent BÉQUIGNON

La proposition qui a été faite par la CU pour la rétrocession provisoire, puisque c'est sur une période définie du fonctionnement de la voirie, on a eu un délai trop court pour faire des devis, une projection chiffrée avec des entreprises. Ce travail qui a été fait avec Fernando, c'est sur le réalisé puisqu'il y a un certain nombre de tâches faites par les employés municipaux en lieu et place de la CU. On a fait des projections en équivalent temps plein, avec de l'investissement matériel. Le principe de fonctionnement, c'est un remboursement par la CU des dépenses engagées par la commune, dans la limite de l'enveloppe qui est allouée, selon le budget qui a été établi on rentre largement dans l'enveloppe avec les équipements qu'on a prévus pour la voirie et également pour l'entretien des espaces verts. Élagage, reboisement, la signalisation verticale et horizontale. Je me tiens à disposition si vous avez besoin.

Monsieur Fabien TANTI

J'ai bien entendu les questions que vous posez Madame Bendjeddou. On parle beaucoup d'argent, de factures, d'estimations. Mais il y a une chose qui m'étonne, il n'apparaît jamais dans votre discours l'efficacité. Vous croyez que ça fait plaisir aux Triellois d'attendre six mois pour qu'on mette une rustine sur un petit bout de roue ? Nous, ce qu'on veut, c'est arriver, pour la même dépense, à se désengager évidemment de cette emprise de la communauté urbaine pour être plus efficaces. C'est-à-dire qu'un trou qui apparaît le lundi, qu'il ait une chance d'être bouché le vendredi ! Au moins ! Et là on en est très loin ! Il faudrait savoir ce qu'on veut dans la vie. On veut rendre cette possibilité beaucoup plus efficace, mais ce n'est pas en comptant sur la CU qu'on y arrivera. Il faudra l'admettre aujourd'hui ! C'est un boulet à la patte de certaines collectivités, on veut gagner en efficacité pour la même dépense. C'est à ça qu'on veut arriver.

Madame Souad BENDJEDDOU

En termes d'efficience, c'est un équilibre entre ce que nous sommes capables de payer et ce que nous sommes capables de faire. Je ne pense pas que l'efficience soit « une approche à tout prix ». Il y a une affaire de prix qui est importante et d'ailleurs vous le précisez bien sur le budget. Oui c'est une question d'argent. Parce que nous ne sommes pas une commune qui dispose d'énormément d'argent, la preuve en est puisqu'on va augmenter les impôts. Ce qui est normal car, si j'ai bien compris, l'inflation... C'est vous qui ne comprenez rien !

[Inaudible]

Quel est l'intérêt ? Que le service soit fait en temps et en heure ou que le service soit rendu ? Où est-ce qu'on met le curseur ? Est-ce que vous êtes prêts à payer 200 € alors qu'on ne devrait normalement payer que 100 € et attendre peut-être une semaine de plus ?

[Inaudible]

Monsieur le Maire

On a bien compris, vous ne voulez pas un service efficient pour les Triellois...

Madame Souad BENDJEDDOU

Non vous n'avez rien compris justement... Et je ne vous laisse pas parler à ma place ! Je me répète encore une fois, cette notion d'efficience a une valeur marchande. Et cette valeur-là c'est à nous d'estimer où elle se positionne.

Monsieur le Maire

Moi je vais juste faire un rappel à tous nos aînés, nos seniors qui géraient la voirie à Triel pendant des années. La communauté urbaine, ça ne date pas d'il y a vingt ans, c'est récent ! Avant on gérait parfaitement la voirie, en régie, on faisait des travaux, il y avait des services techniques efficaces avec du matériel efficace, qui intervenaient rapidement. On ne réinvente rien, on fait juste ce qui était déjà fait. On revient en arrière sur des dysfonctionnements et ce qu'a dit Florent, effectivement on a pris une décision et on n'a pas une visibilité ultraprécise. Par contre l'idée, c'est de faire avec les mêmes moyens un service plus efficace.

Monsieur [Inaudible]

Souad, tu aurais fait quoi [le 17 février ?] Tu aurais répondu quoi ?

Monsieur Marc FONTAINE

Je vais changer totalement de sujet. Je vais être moins dans les finances et un peu plus dans l'humain. J'ai lu consciencieusement ce débat d'orientation budgétaire et je suis arrivé sur la partie qui m'intéresse plus précisément, la partie qui parle du scolaire et du périscolaire, et j'étais un peu peiné de voir qu'une phrase qui parlait du handicap. « On va poursuivre la prise en charge de la pause méridienne pour les **[Inaudible]** qui le souhaitent. » On en avait déjà parlé avec Françoise à l'époque. Françoise, est-ce que tu as eu des candidatures des **[Inaudible]** qui... Non ? Je le sais parce que j'en parle avec beaucoup de **[Inaudible]** et ce n'est pas viable. Parce que c'est un travail hyper prenant mentalement et physiquement, je les vois mal travailler sur leur pause déjeuner pour continuer à encadrer les gamins qui en ont besoin. Là on est véritablement sur un débat d'orientation budgétaire. J'ai assez pensé à l'opposition quand j'étais en délégation en leur disant « mais proposez des choses ! ». J'ai essayé de proposer. Je pense qu'on pourrait, non pas augmenter les impôts, mais déplacer de l'argent. Par exemple, je vois un sosie de Johnny Hallyday qui a coûté 14 000 €...

Monsieur le Maire

Non. Vous ne savez pas interpréter une décision municipale.

Monsieur Marc FONTAINE

D'accord. J'ai vu aussi des sculptures sur bois qui ont coûté plusieurs dizaines de milliers d'euros...

Monsieur le Maire

C'est faux.

Monsieur Marc FONTAINE

Alors dites-nous les montants alors si les miens sont mauvais ! Je ne dis pas que ce n'est pas bon ! Je dis juste qu'il y a des choses qui me plaisent et d'autres moins. Il faut de l'animation dans une ville ! Mais on est dans un débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire

En revanche il ne faut pas annoncer des choses fausses aux Triellois... Le sculpteur coûte 200 € le jour. C'est ridicule.

Monsieur Marc FONTAINE

Le total était de combien ?

Monsieur le Maire

Le total, pour l'ensemble sur la ville, on est à 12 000 € sur la totalité.

Monsieur Marc FONTAINE

C'est ce que j'ai dit !

Monsieur le Maire

Non, vous avez dit « plusieurs dizaines de milliers d'euros ».

[Inaudible]

Allez voir le Saint-Martin, une sculpture de cette taille-là, le prix est imbattable. Vous savez pourquoi il est venu en France ?...

[Inaudible]

Monsieur Marc FONTAINE

J'ai pris le temps d'écouter, j'ai levé la main, est-ce que je peux finir ?

Monsieur le Maire

Pour Johnny Hallyday c'est pareil, il n'a jamais coûté le montant que vous avez annoncé.

Monsieur Marc FONTAINE

Alors il a coûté combien ?

Monsieur le Maire

De mémoire, c'était 1 700 € par présentation.

Monsieur Marc FONTAINE

Et combien il en a fait ?

Monsieur le Maire

Trois.

Monsieur Marc FONTAINE

C'est bizarre ce n'est pas qu'on a vu...

Monsieur le Maire

C'est normal, parce qu'en fait vous n'avez pas les factures du CCAS.

Monsieur Marc FONTAINE

D'accord !... Je vais aller au fond de ma pensée !...

Monsieur Gilles GAILLARD

Ton salaire, ça pourrait être une économie aussi...

Monsieur Marc FONTAINE

Mon salaire de quoi ? Je n'ai pas de salaire ! Je n'ai pas d'indemnités !

[Inaudible]

Gilles, on est sur un débat d'orientation budgétaire. Toi, tu as aussi sollicité l'opposition l'année dernière en disant « Proposez des choses ! », tu te souviens ? Je dis simplement que pour le prochain débat d'orientation budgétaire, l'année prochaine, il faudrait peut-être penser à réorienter une certaine dépense et accentuer... Parce que l'État a décrété le handicap en cause nationale. Génial. Et on fait quoi après ? On est

dans les écoles, et je sais que tu es dans les écoles, Gilles. Et tu le vois toi aussi. Moi ce n'est pas de la politique politicienne que je fais...

Monsieur Gilles GAILLARD

C'est national...

Monsieur Marc FONTAINE

Non ! Les écoles primaires, c'est nous. Le périscolaire, c'est nous. Et les enfants qui sont à l'école toute la journée y compris dans le périscolaire. Avec des équipes qui ne sont pas forcément formées, ni en nombre suffisant, et il y a certaines initiatives, notamment à Verneuil, ils ont pris des animateurs spécifiques. Alors oui ça coûte de l'argent ! Et j'entends qu'on est en période de restriction budgétaire...

Monsieur Gilles GAILLARD

Pour connaître ce sujet-là, j'ai un ami dans ce cas-là, qui n'a pas d'aide et qui n'habite pas Triel. Donc je te dis bien, le problème est national.

Monsieur Marc FONTAINE

Il y a une problématique nationale, mais je te dis que déclarer « cause nationale » ça ne change pas tout ! Mais nous, c'est une problématique que l'on rencontre au quotidien, j'en ai parlé au directeur et aux animateurs, et ils sont en souffrance. Et les enfants sont en souffrance !

Monsieur Gilles GAILLARD

Ce n'est pas en éliminant une sculpture que tu vas régler le problème...

Monsieur Marc FONTAINE

C'était un exemple. Donnez un peu moins aux animations et donnez un peu plus dans le handicap. Quand on parle de handicap on parle aussi de celui des adultes et du handicap physique. Mais ce ne sont pas les seuls ! Il y en a qui se voient moins, des gens qui se plaignent moins, mais le handicap est là ! Et la souffrance des enfants et des agents, elle est là. C'est mon point de vue, il n'y a pas d'animosité, on est dans un débat d'orientation budgétaire, je donne mon avis. J'ai le droit ou pas ? Pour le prochain ? Il ne faut pas voir du mal partout !

[Inaudible]

C'était des exemples. J'ai donné deux exemples et j'ai vu des montants. Moi, quand je vois ces montants, eh bien je préférerais les mettre dans le handicap. C'est mon avis à moi, il peut être différent du tien et différent de celui du maire, il n'y a pas de problème. C'est le mien ! Je suis un Triellois, je paye mes impôts. Et je préférerais voir mes impôts là-dedans.

[Inaudible]

Non. On a essayé de faire des choses. Je ne dis pas que Françoise ne fait rien, je pense qu'elle est sensible aussi à ce sujet on en a discuté ensemble. Mais on le voit bien ! Ça fait une demi-phrase dans le ROB ! C'était mon premier point.

Mon deuxième point. On parle d'éco et de la végétalisation, j'aimerais savoir ce qu'il en est de la cour de Rémi-Barrat. La cour du centre de loisirs a été happée par le projet de la maison de la petite enfance, il y avait un projet pour refaire la cour avant, où en est-on par rapport à ça ?

Monsieur le Maire

C'est toi qui demandes ça ? Tu étais adjoint au périscolaire et tu te demandes pourquoi la cour a disparu ?

Monsieur Marc FONTAINE

Je n'ai pas dit ça. J'ai dit que la cour arrière a été happée, et que cette année on était sur un réaménagement de la cour avant. Et je demande où ça en est.

Monsieur le Maire

C'est quand même bizarre, en ayant été adjoint pendant quelque temps...

Monsieur Marc FONTAINE

Oui, le projet a été amorcé, ce projet devait être présenté par les équipes avant que je parte et je voulais savoir où ça en est. [...] oui, je sais je n'ai rien fait sur ma délégation...

Madame Françoise POIRRIER

Rémi-Barrat, je viens de le découvrir, j'ai effectivement une question en conseil d'école prochainement, j'ai vu aussi les services périscolaires qui m'ont dit qu'ils n'avaient pas du tout été associés au plan et donc à la maison de la petite enfance qui a effectivement englobé le terrain qui était à disposition pour tous les enfants. Il y a quand même actuellement 120 enfants au centre et il y en a de plus en plus, parce que malheureusement il y a des familles qui ne peuvent pas partir en vacances et qui mettent leur enfant. C'est très bien, parce qu'il y a plein d'activités très intéressantes au centre. Ça veut dire qu'on a énormément d'enfants en élémentaire qui ont besoin de bouger, qui sont nombreux, qui ont besoin de faire du sport et on a de moins en moins de terrain. Donc qu'est-ce qu'on va faire ? J'ai le sujet, j'y travaillais justement aujourd'hui avec les services techniques et je vais continuer cette semaine. Je ne peux pas te répondre précisément. On va aussi devoir végétaliser, puisque toute la partie qui était terrain, ce n'était pas vraiment un terrain de foot mais en tout cas c'était un terrain de sport qui n'existe plus. Donc aujourd'hui, on n'a plus que du bitume et il va falloir végétaliser cet espace. J'ai découvert ça, j'étais un peu stupéfaite et en effet l'espace pour les enfants est énormément réduit. C'est une très mauvaise surprise et il va falloir que j'explique ça aux parents dans une semaine ou deux.

Pour le handicap, oui bien sûr que je suis très concernée. Je n'en ai effectivement pas beaucoup parlé, parce que depuis l'année dernière on n'a pas pu faire beaucoup de choses. J'avais proposé du temps de midi et périscolaire, comme tu l'as dit il n'y a pas beaucoup de personnes, c'est un travail très difficile et très peu rémunéré. Ça dépend de l'Éducation nationale, ça ne dépend pas de nous. En revanche, j'ai d'autres projets. On est en train de voir justement avec la CAF et comment aussi on peut éventuellement professionnaliser ces personnes. C'est compliqué, ce n'est pas uniquement de l'argent, c'est aussi des ressources. Tu sais très bien combien il est difficile de trouver des animateurs. Je pense qu'Audrey est constamment en recrutement puisque les animateurs ne restent pas longtemps, ce sont souvent des étudiants qui changent d'horaires et de disponibilités – et il n'y a pas que Triel qui recrute, c'est partout – pour avoir des personnes spécialisées dans le handicap, c'est encore plus difficile. On travaille sur ce sujet et j'espère avancer parce qu'effectivement l'école inclusive c'est bien, mais ça veut dire qu'on a besoin de plus de plus de ressources dans les écoles pour aider le personnel enseignant et aussi les autres enfants. C'est un sujet très compliqué. Et même s'il n'y a qu'une ligne sur le DOB, ça ne veut pas dire du tout que je ne m'en occupe pas et je continuerai sur ce sujet parce qu'il me tient beaucoup à cœur.

Monsieur [Inaudible]

Juste, pour être un peu plus précis, la cour de Rémi-Barrat a été fermée et le service technique nous avait dit qu'il n'y avait plus de budget, déjà depuis l'année dernière. Pour compenser ça, on a fait déclarer à la [DDCAS] l'accueil des Hublins pour pouvoir diviser sur les temps d'accueil de loisirs, notamment le mercredi et les vacances pour qu'il y ait un groupe, les grands, qui aillent aux Hublins. On avait un peu anticipé quand même, il y a notamment une table de ping-pong qui est collée derrière simplement, il faut juste la bouger ça fait un an que je le demande. Mettre cette table de ping-pong sur la cour avant. Car cette cour avant est juste à réaménager. Je suis content que tu prennes le sujet à bras-le-corps et j'espère que ça pourra se faire rapidement.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Merci Marc d'avoir parlé du handicap car en effet on avait noté qu'il n'y avait pas grand-chose sur cette question. Je reviens sur la végétalisation des cours. Le coût estimé – parce que j'ai retrouvé la page, 64 – c'est 60 000 €. C'est 60 000 € pour quatre écoles ? Ça me paraît bien faible. Et il y a d'autres sujets où ce qui est budgété, le coût estimé paraît en décalage par rapport aux projets. Sur le choix que vous nous demandez, monsieur Fontaine a bien rappelé l'aspect humain. Il y a peut-être des projets et d'ailleurs ça rejoint aussi ce que disait tout à l'heure monsieur Rosconval, il y a des projets comme la salle omnisport, etc. dans le parc municipal, vous voulez mettre des panneaux photovoltaïques sur le Cossec. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux réhabiliter le Cossec ? Afin que les panneaux photovoltaïques puissent tenir sur la structure du Cossec qui est quand même bien fragilisée, très ancienne ? Ce sont peut-être des choix de ce type qui permettraient de dégager des financements pour la question du handicap et pour les accompagnements des enfants. C'est peut-être plus l'humain et moins de choix de structures multisport qui coûtent, si je regarde les chiffres, environ 3 millions.

Et les choix de financer des projets de structures commerciales alors qu'il y avait des pôles culturels, vous nous demandez, nous l'opposition, de participer. Moi je me souviens que quand on avait parlé de la maison de la petite enfance, ce n'est pas qu'on était opposés à la maison de la petite enfance, mais on vous avait

dit « ce sont des espaces en moins pour les enfants ». Il y avait quand même des panneaux de basket qui ont pourri sur place alors qu'ils auraient pu être réutilisés, ça aussi c'est de l'argent gaspillé. Des panneaux de basket, toute une structure, et maintenant on se pose la question de l'espace des enfants. On l'avait dit à plusieurs reprises. À chaque fois vous nous demandez de participer, vous comprenez que depuis juillet 2020, on arrive fin février 2023 alors qu'on avait déjà alerté sur certains points. Donc c'est bien gentil de nous demander de participer, proposer des choses, mais comme on n'est jamais écoutés, à un moment donné c'est usant même si on va répéter jusqu'au bout et on n'hésitera pas. Ce sont peut-être des choix de ce type à réfléchir pour un peu plus d'humain.

Monsieur le Maire

Je me permets juste de vous reprendre sur des propos qui sont encore faux.

[inaudible]

Madame Sophie KÉRIGNARD

Essayez d'avoir des propos un peu plus constructifs... [...] L'efficacité et l'efficience, c'est une chose ! Mais se concerter, consulter... Ce n'est pas vous qui dites « Seul on va plus vite, mais à plusieurs on va plus loin » ? Vous feriez bien d'appliquer cet adage.

Monsieur le Maire

Concernant le Cosec, il y a deux choses qu'il faut différencier. La structure de panneaux photovoltaïques, on ne fait pas n'importe quoi et ça a été subventionné sur un premier plan de la région. Et il y a une deuxième chose qui rentre dans le cadre des fonds verts, qui est l'isolation thermique. Les panneaux solaires, ce n'est pas de l'isolation. Un panneau solaire n'isole rien du tout. Après, vous avez parlé aussi de la non-réutilisation de la structure du terrain de basket. C'est totalement faux...

[Inaudible]

[Affichage] Vous reconnaissez toutes les grilles qui étaient présentes sur le terrain du City stade, c'est au parc municipal. C'est derrière la maison de maître, toutes les structures ont été réutilisées sur celles qui n'ont pas pu être sauvegardées...

Madame Sophie KÉRIGNARD

Elles sont restées pendant des mois... [Inaudible]

Monsieur [Inaudible]

En fait c'est un morceau de bois qui était un contreplaqué cassé.

Monsieur le Maire

On prend une dernière question de madame Voillot et je pense qu'on va pouvoir arrêter. [...] Je pense qu'il faut budgéter le rachat de microphones.

Madame Bérengère VOILLOT

Tout à l'heure Valérie vous a dit que ce qui était dommage, c'est qu'on avait un programme et qu'il ait été modifié. On comprend qu'il ait pu être modifié au gré des problèmes financiers, de livraison de matériaux, etc. Par contre il y a quand même des choses qui nous interrogent, notamment l'éparpillement des projets. On a actuellement des projets un petit peu partout dans la ville, on a des projets qui ne sont pas obligatoirement prioritaires et on a des projets qui ne sont pas financés, ou du moins évalués. Par exemple, pour ce qui concerne la place Prévost, on était partis sur une médiathèque, sur une aire de jeux... Je sais qu'il y avait même une station de gonflage et de réparation de vélos... En fait ce n'est pas du tout ce que nous avons actuellement. Puisqu'actuellement, pour à peu près 2 000 000 €, nous avons des échoppes qui ne sont pas encore terminées et qui sont, à mon avis, loin d'être terminées puisqu'il y a eu un problème de coulage de béton et ça fait des parois un peu convexes. Donc là je pense qu'il va falloir reprendre pas mal de travaux à l'intérieur. Ceci étant, nous avons donc un espace culturel qui devrait faire 100 m², qui est loin d'être terminé aussi. Je sais que vous avez déposé un permis de construire pour un pôle culturel. Donc là je voudrais que vous nous disiez ce qu'il y a dans ce pôle culturel. J'avais entendu parler d'une salle polyvalente, donc c'est plus de l'événementiel que du culturel, et puis on se retrouve avec des restaurants. Tout ça pour actuellement 2 000 000 €. Vous nous dites que les travaux ont été faits par les bailleurs. Vous voulez dire peut-être les locataires, parce que le bailleur, c'est nous. Le bailleur, c'est la ville qui va louer le restaurant, qui va...

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas ça. Un bailleur, c'est quelqu'un qui a un marché public sur la ville...

Madame Bérengère VOILLOT

Un prestataire...

Monsieur le Maire

Oui, mais il a un marché public sur la ville. C'est juste du jargon technique.

Madame Bérengère VOILLOT

Admettons. Ce sont donc des sociétés de travaux qui travaillent un peu partout dans la ville, donc je pense que pour plus de 1,9 million d'euros il devrait y avoir des marchés. Or je n'ai eu, après l'avoir demandé pendant trois mois, je n'ai eu que le marché ATTP. Donc je souhaiterais avoir les marchés passés avec les autres sociétés.

Monsieur le Maire

On a un marché de terrassement, que vous avez eu, avec une petite maçonnerie. On a le droit d'acheter certaines choses et de faire travailler nos services techniques, c'est plutôt positif on est d'accord. Les pavés, on les a achetés avant la crise à 70 000 €, maintenant ils valent à peu près le double *a minima*, ils sont en train d'être installés par la société avec laquelle on a un marché public, on en a trois c'est un marché global de gros œuvre sur la ville auquel on a eu une commission d'appel d'offres ils ont trois **[Inaudible]**

Madame Bérengère VOILLOT

On pourrait l'avoir, ce marché ?

Monsieur le Maire

Bien sûr. Après vous avez une société qui s'occupe de tout ce qui est chauffage, avec quelques déboires sur les Châtelaines, on a un ensemble de **[Inaudible]** qui interviennent, le plancher par exemple a été réalisé par les services techniques en régie, l'électricité est installée actuellement aussi par les services techniques sur certaines parties, ça nous permet d'économiser. Vous savez, la place va faire au total à peu près plusieurs milliers de mètres carrés...

Madame Bérengère VOILLOT

1 600 m² pour la place entière.

Monsieur le Maire

Et ça va coûter 2 millions d'euros au total... Vous pourriez m'applaudir là en fait. [...] À savoir qu'aussi, les loyers des commerçants vont rapporter une centaine de milliers d'euros. Donc cela veut dire que l'on a un amortissement qui est plus rentable que n'importe quels travaux que vous aurez...

Madame Bérengère VOILLOT

Pour combien d'années aussi ?

Monsieur le Maire

Si on ne prend pas de revalorisation ni l'inflation, etc., on serait sur globalement... **[Inaudible]** que si l'on prend les deux commerces principaux. Sachant que ça va vous rapporter quoi, ces commerces ?... Quand vous êtes sur une subvention, au mieux vous avez 60 % de financement. 69 % maximum. Là vous seriez sur un projet de 2 millions d'euros...

Madame Bérengère VOILLOT

1 million de travaux.

Monsieur le Maire

1,4 million... Juste ces deux commerces-là vont financer, sur 14 ans, la totalité de la place. Mais qu'est-ce que ça vous a apporté ? On n'avait pas de place sur Triel. Il n'y avait aucun endroit. Ça a été une opportunité parfaite...

Madame Bérengère VOILLOT

Je parle de la réalisation du programme qui était prévu.

Monsieur le Maire

Dans le programme qui était prévu, vous aviez une place effectivement dans laquelle on a actuellement un abri vélos avec un ensemble de **[Inaudible]**, on n'a pas mis la station de réparation avec gonflage pour une simple et bonne raison, c'est qu'à cet endroit-là ce n'est pas très bien sécurisé. Là, on a une station de réparation et de gonflage d'installée devant le Cossec. Parce qu'à cet endroit-là on a une fermeture et une surveillance régulières. La station de réparation gonflage etc. sera installée une fois que la place aura des commerçants et notamment une vidéo surveillance. Concernant l'apport de commerçants sur la ville, c'était dans notre programme, ça s'appelle l'attractivité. Donc il y avait plusieurs solutions concernant l'attractivité. Si vous vous souvenez du programme, on avait prévu de faire une boutique éphémère. Et on avait prévu de la faire à quel endroit ?... Rue du Pont. On est d'accord ?... Combien coûtait le local ?... 260 000 €, hors travaux. On a actuellement un projet avec un dentiste d'ouvrir plusieurs cabinets médicaux à cet endroit. C'est positif pour la ville et c'est une opportunité de changer ce projet et dire ok, on vous cède le local. Savez-vous pour combien il a de travaux, lui ? Plus de 400 000 €. C'est-à-dire que si l'on avait fait la boutique éphémère à cet endroit-là, ça nous aurait coûté 660 000 €. Place Prévost, 2 millions – 660 000, on est déjà à 1,3 million. Je continue de diminuer l'addition ?

Madame Bérengère VOILLOT

Vous pouvez l'augmenter avec l'achat des maisons qui nous ont coûté quand même 1,1 million...

Monsieur le Maire

Sauf que cet achat, pourquoi a-t-il été réalisé ? Parce qu'on s'était tous opposés, tous les programmes étaient opposés au projet du théâtre, à l'époque. Donc le propriétaire avait vendu – et ça on l'avait vu en réunion de liste, on était tous d'accord pour dire qu'on allait racheter ces deux maisons-là de manière à éviter une construction, parce qu'on avait vu un projet immobilier de 2 immeubles assez gros qui faisaient plus de 40 logements. On était tout à fait d'accord et c'est pour cela qu'on les a rachetées. [...] Vous faites quoi avec ce foncier-là ? Deux possibilités : on s'est engagés vis-à-vis des Triellois à quoi ? À faire de la réhabilitation majoritairement. Donc on réhabilite ces logements et on les loue. Et après, la médiathèque effectivement devient un pôle culturel...

Madame Bérengère VOILLOT

C'est un pôle événementiel. Si vous avez une salle polyvalente, ça n'a rien de culturel.

Monsieur le Maire

La salle polyvalente, c'est ce qui est demandé par la majorité des Triellois.

Madame Bérengère VOILLOT

C'est bien dommage, parce qu'on ne s'était pas engagés là-dessus. D'autre part, je voulais quand même vous dire que, dans l'éparpillement des projets dont vous nous avez parlé, le dojo, l'aire de pétanque, le stand de tir, etc., y a-t-il vraiment une priorité pour ce stand de tir ? On avait prévu autre chose dans le même ensemble qui devait être grandiose, on avait prévu un mur d'escalade, par exemple. Est-ce que le mur d'escalade n'est pas prioritaire par rapport au stand de tir pour les Triellois ?

Monsieur le Maire

C'est un phasage C'est-à-dire qu'on construit un stand de tir dans l'emprise de la construction prévue au 246 rue Paul Doumer,

Madame Bérengère VOILLOT

Dans le sous-sol.

Monsieur le Maire

Oui. Et on va le faire en même temps que le parking. Vous voulez faire la structure de volets qui est donc hors sol, qui sera faite en face d'eux, pas de volets d'escalade, en face d'eux lors de la construction du multisport, avant de faire le stand de tir qui est en sous-sol... Ce que vous me dites n'est techniquement pas possible.

Madame Bérengère VOILLOT

Le stand de tir, c'est bien gentil de le faire mais il faut l'équiper, c'est surtout l'équipement qui coûte...

Madame Bérengère VOILLOT

Le dojo n'était pas prévu non plus... Il était prévu une salle de danse dans cet espace-là je crois bien...

Monsieur le Maire

Florent tu fais du tir sportif, il n'y a pas d'équipement dans un stand de tir ?...

Madame Bérengère VOILLOT

Tout ce qui est insonorisation, etc.[Inaudible]... et la sécurisation aussi.

Monsieur le Maire

Ça ne coûte rien, il faut être honnête. Pourquoi on avait fait cette démarche de stand de tir à l'époque ?...

[Inaudible]

Madame Souad BENDJEDDOU

La question que je posais sur le stand de tir, c'est la notion d'assurance et de protection des Triellois. En cas d'incident, comment ça se passe ? Qui est responsable ?

Monsieur le Maire

Incident de quoi ?

Madame Souad BENDJEDDOU

Un incident de tir.

Monsieur le Maire

Mais on ne rentre pas dans un stand de tir comme ça...

Madame Souad BENDJEDDOU

Vous ne répondez pas à ma question. En cas d'incident, qui est responsable ?

Monsieur le Maire

Mais les gens ne sortent pas avec des armes chargées...

Madame Souad BENDJEDDOU

Qui est responsable ?

Monsieur le Maire

Florent, est-ce que tu peux répondre à cette question ?...

Madame Souad BENDJEDDOU

Je vous demande simplement une réponse. Qui est responsable en cas d'incident, quel qu'il soit ? Je ne demande pas combien de tirs à balle réelle, quelle est la problématique de l'incident ? On est sur un sport, la mairie étant responsable du lieu, qui est responsable ? Qui a la responsabilité ?

Monsieur le Maire

Mais vous venez de répondre à votre question...

Madame Souad BENDJEDDOU

Non, je ne réponds pas à ma question, j'attends votre réponse !

Monsieur le Maire

Qu'est-ce que vous avez dit juste avant ?

Madame Souad BENDJEDDOU

Eh bien répétez puisque vous avez entendu !

Monsieur le Maire

Non, vous. Qu'est-ce que vous avez dit ?

Madame Souad BENDJEDDOU

QUI est responsable en cas d'incident ? Répondez à ma question.

Monsieur le Maire

Vous avez dit quoi juste avant ?

Madame Souad BENDJEDDOU

Comment ? Qui est responsable des lieux en cas d'incident ? Est-ce que quelqu'un peut me répondre ?

Monsieur le Maire

Mais vous l'avez dit avant !

Madame Souad BENDJEDDOU

Je ne vous demande pas de me demander de répéter, je vous pose une question. Répondez à ma question. Qui est responsable en cas d'incident ?

– Florent !

Florent ? Très bien. Parfait.

[rires]

Nous n'avons pas abordé un problème, c'est celui de la décennale. Quand vous parliez de la place Prévost, vous disiez que beaucoup de services techniques travaillaient aussi en régie pour éviter de multiplier le coût et vous vous vantiez de pouvoir réduire la note, parce qu'il faut faire des économies. En cas de régression importante, sur tout ce qui touche autour de cette place-là, où est la décennale ? Qui la supporte ? La mairie ?

Monsieur le Maire

Il y a des travaux... Mais avant je vais vous répondre pour le stand de tir car j'ai l'impression que ça vous pose un problème.

Madame Souad BENDJEDDOU

Non ça ne me pose pas de problème...

Monsieur le Maire

Non c'est de manière générale. Et je pense que dans toutes les associations c'est ça, lorsque vous avez une association vous prenez un local, c'est l'association qui organise et qui prend le local, qui a une convention avec la ville qui est responsable de ce qui se passe à l'intérieur.

Madame Souad BENDJEDDOU

Elle va être responsable de l'utilisation de ses usagers et de ses adhérents. Par contre s'il **[Inaudible]** va estimer que l'impact est lié au bâtiment, vous allez être automatiquement responsable. Et je vous parle en connaissance de cause, on a eu un problème là-dessus en termes d'assurance. [...] Un incident, quel qu'il soit Gilles. On parle d'incident. En cas d'incident, qui est responsable. Si **[Inaudible]**, l'association sera en première ligne. En deuxième ligne, ce sera le propriétaire des lieux. On est d'accord ou pas ?! Merci. C'est la commune qui sera responsable.

[inaudible]

Faites un petit stage auprès des assurances, on va vous expliquer comment ça fonctionne. [...]

Ce sont des incidents qui peuvent être lourds.

Monsieur le Maire

Je ne comprends pas où vous allez, là.

Madame Souad BENDJEDDOU

Vous ne comprenez pas où je veux aller et je vais vous l'expliquer. La notion d'engagement et de responsabilité. Ce que vous êtes en train de nous développer aujourd'hui, avec le DOB, c'est comme tout ce que vous êtes en train de nous présenter en termes d'investissement, il y a automatiquement de la part de la mairie une prise de responsabilité une notion de risque, que vous n'estimez absolument pas dans tout ce que j'ai vu. Vous parlez beaucoup d'argent et c'est très bien, mais la notion de risque n'est pas du tout soulevée. Donc revenir à la place Prévost, je parle également de la décennale. La décennale, c'est la ville. L'avez-vous contractée ?

Monsieur le Maire

Vous voulez que je fasse une décennale pour les employés qui vont installer le parquet ?

Madame Souad BENDJEDDOU

Plus que cela... Je pense que...

[Inaudible]

Monsieur le Maire

Vous mélangez encore des choses. Par exemple, les propos concernant l'électricité. Il faut savoir que toutes les installations électriques sont contrôlées par un consuel, avant une mise en œuvre... et ensuite, vous avez aussi un certain nombre de personnes qui passent régulièrement. Architectes, bureau d'études, qui font le tour...

Madame Souad BENDJEDDOU

C'est justement cela. Pour une fois, on est bien en phase.

Monsieur le Maire

Monsieur Rosconval avait une question...

Madame Souad BENDJEDDOU

Vous ne répondez pas à ma question, du coup...

Monsieur le Maire

Si, c'est fait...

Madame Souad BENDJEDDOU

Non ! Avez-vous contracté une décennale ? Vous ne répondez pas à ma question.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas moi qui contracte la décennale, c'est l'entreprise...

Madame Souad BENDJEDDOU

Mais les entreprises ne font pas tout !...

Monsieur le Maire

Les tâches réalisées par la ville sont des travaux mineurs...

Madame Souad BENDJEDDOU

Et pourtant vous parliez de **[Inaudible]**

Monsieur le Maire

Oui, c'est eux qui ont posé le plancher dans la maison de l'association récemment, et ça va, on n'a pas de morts ! Tout s'est bien passé, le plancher est en bon état, les associations sont contentes tout le monde va bien !...

Madame Souad BENDJEDDOU

Je pense que vous n'avez absolument pas compris la notion de risque.

Monsieur le Maire

Merci à vous pour votre présence...

Madame Bérengère VOILLOT

En parlant de responsabilité, je voulais simplement vous dire que le sentier de la place Prévost n'est absolument pas sécurisé. C'est-à-dire, qu'au niveau du restaurant, vous avez une dalle de béton avec des ferrailles assez hautes, qui dépassent d'environ 40 cm. Je suis passée dimanche au théâtre, et j'ai vu que les grilles qui doivent fermer le chantier ne sont pas fermées, les personnes peuvent se promener autant qu'elles veulent, aller voir le restaurant, les enfants peuvent courir et tomber sur ces ferrailles. C'est extrêmement dangereux. Il faudrait s'assurer que ce chantier soit fermé le week-end, au moins le dimanche.

Monsieur le Maire

Ils travaillent le dimanche. Certaines entreprises.

Madame Bérengère VOILLOT

Oui, j'ai vu des entreprises travailler, sans autorisation d'ailleurs. Mais dimanche dernier, non. Dimanche matin, il n'y avait personne. Et les gens qui sortaient du théâtre...

Monsieur le Maire

Dans ce cas-là, je vous remercie pour votre surveillance active.

Madame Bérengère VOILLOT

J'étais au théâtre, et des personnes s'interrogeaient. C'est la ville qui est responsable, donc c'est vous.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Je voudrais revenir à mon propos de tout à l'heure, sur la taxe foncière. Je ne voudrais pas qu'on ne parte d'ici en n'ayant pas discuté des éventuelles orientations que l'on pourrait prendre en la matière. La proposition que j'aurais envie de vous faire, c'est de respecter votre programme, parce que dans celui-ci, il était mentionné que vous n'augmenteriez pas la part communale des impôts locaux, ce n'est pas moi qu'il l'ai écrit. À un moment donné, il faut savoir comment on se met en condition pour respecter ce qui était prévu et annoncé dans le programme. Et moi je vous propose qu'on réunisse une commission finances et qu'on examine les conditions respecter les engagements de campagne. Nous, on n'avait pas pris d'engagements fermes sur le sujet, mais à partir du moment où il y a des engagements pris, il faut voir dans quelle mesure on peut les respecter. C'est ma première proposition concernant la taxe foncière et le pouvoir d'achat des Triellois. Je pense que l'on doit tous être soucieux de cette question-là.

Deuxième remarque. Dans les ROB précédents, il était souvent évoqué la question de la démocratie locale. Là il n'y a plus rien sur la question de la démocratie locale, qui est quand même un vecteur de transparence, *a priori*, sur le suivi et l'évaluation de la politique en matières budgétaire et financière. Je trouve que vous passez un peu rapidement aussi sur la question du personnel. Parce que le personnel aussi est là pour mettre en œuvre le ROB. Le ROB en quelque sorte, peut aussi être le scénario autour duquel le personnel peut être mobilisé, et là je trouve que vous avez passé un peu vite la dernière fois que j'ai posé la question sur la qualité de vie au travail, qui est quand même aussi un levier de performance, y compris sur le plan financier. Je ne vois rien apparaître dans le ROB sur cette question-là, qui touche au personnel et plus particulièrement sa qualité de vie au travail. Je vous rappelle qu'un accord sur les 1 607 heures a été signé il y a environ 15 mois et qui prévoyait notamment l'ouverture de discussions sur les temps d'ouverture des services publics, les horaires variables, le télétravail, la mise en place du forfait mobilité durable, donc je pense que ce serait bien que cette question-là soit aussi appréhendée dans le cadre des orientations budgétaires. Ce n'est pas déconnecté des orientations budgétaires, je vous le disais tout à l'heure, la qualité de vie au travail c'est aussi un levier de performance.

Autre point qui me semble manquer dans les orientations budgétaires, c'est la problématique de la santé. Vous avez parlé de l'ouverture d'un cabinet dentaire rue du Pont, aujourd'hui le constat que dressent de nombreux Triellois, c'est que de nombreux médecins, au moins 50 % des médecins ont quitté ou sont en passe de quitter la ville. On est dans une situation qui devient problématique par rapport à ça. Je ne dis pas que c'est de votre fait, mais je dis qu'il faut s'emparer de ce sujet et regarder les solutions pouvant être dégagées. Elles ne sont pas simples. En disant cela, les solutions ne sont pas simples mais il faut que l'on puisse avoir une vraie discussion des orientations en la matière. **[Inaudible]** évoqué sur la question des orientations dans un premier temps.

Monsieur le Maire

Je vais juste reprendre le point sur la santé des déserts médicaux. C'est pour cela que l'on a favorisé l'implantation du cabinet qui sera rue du Pont, et qu'on n'a pas hésité à faciliter son installation sur Triel. Ce cabinet ouvrira plusieurs salles de manière à faire de la location à d'autres praticiens. Cela devrait pouvoir normalement dynamiser. Une autre chose importante, un médecin en attire d'autres. Pour qu'ils viennent sur Triel, il faut leur donner des conditions assez alléchantes, et ça passe par un ensemble de choses qui sont notamment l'attractivité de la ville.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

... D'ailleurs sur ce sujet-là [la propreté], qui a pourtant vocation à dégager des marges financières et a aussi vocation à améliorer la qualité de cadre de vie en termes de propreté de la ville, je trouve dommage qu'il ne figure même pas dans le ROB.

A minima, il aurait pu figurer dans le ROB ne serait-ce que pour préparer les conditions dans lesquelles les choses vont se faire. Ne me répondez pas que j'aurais pu être à la commission, vous savez pourquoi je n'y étais pas. Maintenant on va s'épargner des échanges inutiles. Sur la question de la santé, même si vous m'annoncez des salles et ainsi de suite, je ne voudrais pas qu'on tombe dans le même débat qui a eu lieu il y a quelques années à propos de la maison de la santé. Ce n'est pas parce que vous mettez des infrastructures que pour autant les médecins se déplacent. Je ne pense pas que la question de l'attractivité de la ville, que vous organisez des fêtes ou autres, que ça va forcément attirer les médecins. Aujourd'hui, il y a des villes, des collectivités territoriales, il y a des communautés d'agglomérations qui engagent des démarches dans ce sens-là et il est vrai que les choses ne sont pas simples. Autant anticiper, je pense qu'en la matière, même

si cela devient difficile, si j'en crois les chiffres qui m'ont été donnés, il restera trois ou quatre médecins en activité sur la ville dans les prochaines semaines.

Un dernier point que je voulais partager avec vous, qui concerne le commerce de proximité et entrepreneuriat, ce qui sera l'occasion de faire intervenir « mon ventriloque ». Je voudrais tout d'abord dire que je trouve assez dommage que vous n'évoquiez pas la question de la zone d'aménagement concerté. C'est un sujet qui va peser sur les orientations en matière de développement économique [...] ce n'est pas dans le ROB...

Monsieur le Maire

Ce n'est pas pour tout de suite, ça va être long. À mon avis ce sera sur le deuxième mandat.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Oui, ce n'est pas pour tout de suite mais cela veut dire qu'il y a des réflexions qui peuvent déjà être engagées et ouvertes sur la question.

Pas plus que pour le pôle d'activités de la gare, sur lequel vous nous avez annoncé des choses récemment, je ne vois rien apparaître. Il y a un point qui me tient à cœur, on l'a évoqué lors de la précédente commission, c'est la question des conditions générales d'achat. Je pense qu'il serait bon que la ville se dote d'une politique d'achat parce que la ville est le premier donneur d'ordres sur le territoire. Vous parliez il n'y a pas très longtemps de la question du **[Inaudible]**, et je pense qu'en termes de politique d'achat il y a un vrai sujet sur la question environnementale. Quand vous sélectionnez une entreprise, bien évidemment il y a des enjeux financiers à mettre en avant. Mais il y a aussi des problématiques environnementales notamment autour de tout ce qui touche aux normes ISO 14001, c'est un levier de sélection des entreprises par d'autres collectivités territoriales, donc responsabilité environnementale et responsabilité sociale également, y compris pour lutter contre toute forme de concurrence déloyale sociale.

Je pense que le sujet de la politique d'achat est un vrai sujet important sur l'aspect environnemental et aussi sur l'aspect volet social. J'ai eu l'occasion de regarder les documents que vous nous avez transmis, certes il n'y a pas les dates sur les grands livres de comptes, mais il y a au moins des additions qui peuvent se faire et je suis pour le moins interpellé voire je m'interroge sur des chiffres d'affaires réalisés par des sociétés dites de droit étranger. J'ai essayé de comprendre pourquoi, je pense que j'ai compris certains éléments, notamment sur la question des cotisations sociales. Je trouve que c'est une forme de dumping regrettable de la part d'un opérateur public et qu'il faudrait être particulièrement vigilant sur cette question-là. Il n'est pas question, pour le coup, d'un particulier qui ferait changer son huisserie par exemple, par une entreprise de droit étranger, on est sur un opérateur public.

Monsieur le Maire

Après, on est sur un marché européen.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

On est sur un marché européen mais il y a quand même quelques règles éthiques qui doivent être respectées. Sur un marché européen, en France on paye une entreprise locale qui paye ses cotisations en France, et les cotisations patronales représentent près de 50 %. Dans d'autres pays, elles représentent parfois la moitié. Donc on est sur une forme de dumping social, encore faudrait-il que l'on ait de la visibilité sur les mises en concurrence. Ce qui n'est pas forcément le cas, puisque l'entreprise que j'évoquais on n'a jamais vu dans un quelconque relevé de décisions, des marchés ou autres qui ont pu être passés avec ladite entreprise.

Monsieur le Maire

Ça m'étonne.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Je suis prêt à examiner les décisions avec vous et qu'on les reprenne. Pour le coup, on n'a jamais vu cette entreprise apparaître dans une quelconque décision. Donc il y a un vrai problème sur la mise en concurrence vis-à-vis des autres entreprises locales qui pourraient considérer qu'il y a une forme de distorsion de la concurrence par dumping social.

Monsieur le Maire

Tout a été réalisé avec plusieurs entreprises qui répondent à chaque fois, c'est dans le rapport d'analyses des offres, il n'y a pas de débat là-dessus.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Je demanderai à le vérifier.

Monsieur le Maire

Ça a déjà été vérifié par votre ancien camarade.

Monsieur Yvon ROSCONVAL

Vous comprendrez que la situation ayant évolué...

Monsieur le Maire

D'accord. On vous renverra les documents qui ont déjà été vérifiés. Je vous remercie pour ce débat, on va pouvoir procéder à la mise aux voix concernant le fait qu'on prend acte que le débat a eu lieu. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité concernant le débat d'orientation budgétaire qui a bien eu lieu, je vous remercie.

- **Il est pris acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB)**



Convention avec Enedis pour le raccordement au réseau public de distribution d'électricité dans le cadre de la construction de la maison de la petite enfance

On prend l'ordre du jour, Enedis. C'est dans le cadre de la distribution d'électricité, je laisse la parole à Philippe.

Monsieur Philippe DA-RIN

On veut raccorder la maison de la petite enfance au réseau électrique public de distribution. On a demandé à Enedis de nous établir un devis, qui s'élève à 14 150,16 € TTC. La date de raccordement prévue est le 9 mai, et il est donc demandé au conseil municipal de conclure cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

Monsieur le Maire

On va passer à la mise aux voix de cette délibération. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopter à l'unanimité, merci mes chers collègues. C'était la dernière délibération. On va passer aux décisions.

- **Adopté à l'unanimité**



Compte-rendu des décisions du Maire

Signature d'une convention de mise à disposition... [...] c'est le notaire qui nous loue des places sur la voie publique. Le terrain nous appartient et on le loue.

Madame Bérengère VOILLOT

Et à quel tarif, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire

C'est assez cher ! 50 € par mois la place. Je loue la voie publique, devant le bâtiment du notaire. Pour les DVD [...] c'est une erreur de lecture de ce type de décision 9 000 € par an. En fait, la convention vous permet d'avoir une marge de manœuvre allant jusqu'à 9 000 € par an. Mais cela ne veut pas dire que je vais dépenser 9 000 € par an.

Madame Bérengère VOILLOT

D'autant qu'à 150 € le DVD...

Monsieur le Maire

J'avais prévu de la marge...

Madame Bérengère VOILLOT

La marge est grande.

Monsieur le Maire

Si vous faites des films grand public qui ramènent du monde, faut compter 3 000 € pour un bon film.

Madame Bérengère VOILLOT

Pas par Vidéo Vision.

Monsieur le Maire

Vous avez des films anciens, c'est 150 €, mais si vous prenez un film qui vient de sortir au cinéma vous pouvez monter de 1 500 € à 3 000 €. C'est pour cela que j'avais prévu cette marge-là. Si on avait besoin de diffuser un film grand public récent on pouvait monter à 3 000 €.

Convention barreau de Versailles 073. C'est un point d'accès au droit qui est accessible pour tout le monde, pour tous les Triellois, c'est une permanence en mairie. C'est une convention à hauteur de 13 000 € par an mais ce n'est pas ce qu'on a dépensé. [...]

Le 074, signature d'une convention de partenariat avec la société BE ING, tous types d'étude, 13 000 €. C'est un tarif global, c'est un bureau d'études qui fait du suivi de chantier notamment. Ils interviennent aussi sur la maison de la petite enfance. [...] Quand on a besoin de faire une étude rapide, pour notamment déposer un dossier de subvention on peut lui demander, il va la faire.

La 136... C'est le restaurant. SCS, c'est le restaurant, c'est 6 000 € par mois c'est écrit.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Ce restaurant sera-t-il équipé avec une partie de cuisine ou est-ce qu'il sera vide ?

Monsieur le Maire

Le restaurateur met 300 000 € de sa poche. La 007, c'est le bail commercial pour le bar à vin ! 3 600 € annuel, c'est pour le bar à vin qui loue 28 m² de container. [...] C'est vous qui avez demandé !

La 117, c'est la société de conseil... C'est une convention qui nous permet d'utiliser éventuellement jusqu'à 10 000 € par an... **[Inaudible]** Du calme ! Il peut faire des interventions après le conseil municipal pour expliquer un budget, il peut aussi prendre les comptes de la ville et nous donner des pistes d'optimisation fiscale...

Je vous remercie, donc on a fini ce conseil municipal. On va passer aux questions...

Madame Souad BENDJEDDOU

Vous n'avez pas répondu à ma demande sur la décision numéro... **[Inaudible]** moi je vous demande pourquoi vous avez pris une telle décision. **[Inaudible]** Vous ne répondez pas à ma question... Pourquoi a-t-on utilisé une somme de 10 000 € alors que nous avons besoin de faire des économies pour d'autres lignes ?

Monsieur le Maire

On ne l'a pas utilisé vous n'avez pas compris...

Madame Souad BENDJEDDOU

Si ! Vous signez une convention...

Monsieur le Maire

J'ai expliqué que lorsqu'on mettait 4 000 € TTC par an c'était un droit, un « bon à tirer »...

Madame Souad BENDJEDDOU

Oui mais pourquoi faire ? Quel était l'intérêt de prendre ? Est-ce que c'est quelque chose dont on a besoin véritablement ?

Monsieur le Maire

Vu les économies qu'on a faites cette année notamment au niveau énergie je pense que cette personne a été très utile.

Madame Souad BENDJEDDOU

Vous n'en avez plus besoin pour l'année prochaine ! Puisque ça a déjà été fait !

Monsieur le Maire

Je pense que vous n'avez pas conscience du nombre de sujets à traiter...

Madame Souad BENDJEDDOU

J'en ai totalement conscience... [...] Bérengère je vous laisse la parole...

Madame Bérengère VOILLOT

Ce n'est pas une question orale, c'est une précision que je voulais apporter.

Monsieur le Maire

Mais ce n'est pas le sujet, là...

Madame Bérengère VOILLOT

Ce n'est pas le sujet, mais je tiens à apporter une précision sur ce que vous avez dit au dernier conseil municipal me concernant. Vous avez passé un certain nombre de vues, de pages, j'étais placée à côté de monsieur Rosconval donc je n'ai pas tout vu. Et on m'a dit que vous aviez noté sur une des pages que le référé avait été fait en mon nom puisque je n'avais pas retrouvé l'ensemble des signataires de la demande du conseil municipal extraordinaire. Or, je voulais quand même préciser que la lettre demandant le conseil municipal extraordinaire a été signée le 20 octobre par 18 conseillers municipaux. Le 24 novembre, comme nous n'avions pas eu de nouvelles de votre part, nous avons déposé un référé, signé de moi-même et de 17 conseillers municipaux. J'étais en tête de liste, évidemment, puisque ce sont les avocats qui ont déposé ce référé. Et si vous regardez l'ordonnance du juge, vous verrez bien qu'il y a 18 noms de destinataires...

Monsieur le Maire

C'est obligatoire.

Madame Bérengère VOILLOT

Ce qui veut dire que 18 conseillers municipaux ont signé le référé.

Monsieur le Maire

Et l'amendement que j'ai proposé est passé aussi à 16 voix contre 15. Je vous remercie Madame Voillot.

Madame Bérengère VOILLOT

Je ne vois pas le rapport.

Monsieur le Maire

C'est la finalité qui compte.

Madame Bérengère VOILLOT

Je précisais le [Inaudible] sur un slide qui a été largement diffusé.

Monsieur le Maire

Les questions du groupe Vivre ensemble à Triel...

[...]

Vous avez vu le nombre de lignes dans le document ?... [affiché] C'est juste une erreur matérielle, c'est tout ! Il suffit qu'il y ait deux agents... Ce n'est pas très compliqué... Calmez-vous ça va aller ! La personne qui a noté la décision a fait un doublon, ça arrive !... C'est une coquille ! [...] On va pouvoir passer aux questions... L'agent va se faire vraiment gronder, là. Ce n'est pas bien, il y a une coquille dans le document qui fait beaucoup de pages... On peut passer aux questions ?...

Madame Sophie KÉRIGNARD

On y va Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas. C'est une question posée à Monsieur l'adjoint à la sécurité. Mais du coup, je ne vais peut-être pas...

Monsieur le Maire

Il a fait une réponse.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Très bien. Je vais poser la question à Monsieur l'adjoint à la sécurité prévention. Sécurité des déplacements, protection des espaces verts, brigade verte, lutte contre les dépôts sauvages, anciens combattants, cérémonie patriotique. Nous avons appris le départ du chef de la police municipale et que deux autres agents envisageaient de partir de Triel. Cela est-il le reflet d'un malaise au sein de notre police municipale ?

Monsieur le Maire

Je vais lire la réponse de Pascal Gilles. Je répète, ce n'est pas ma réponse, c'est celle de Pascal.

*« Bonjour Madame Kérignard, à la lecture de votre question, je vois que le milieu des polices municipales vous échappe. En effet le chef de la police municipale a émis à plusieurs reprises le souhait de changer d'orientation professionnelle et changer de filière. À l'heure actuelle, nous n'étions pas en mesure de répondre favorablement à cette demande et tout naturellement ce dernier a fait le choix de partir sur une collectivité de plus grande importance où on lui proposait un poste adéquat, **tant sur le grade que sur la rémunération.***

C'est écrit en gras, ça.

À ce jour, seul le chef de service nous a adressé son courrier de mutation. Pour le reste, ce ne sont que des supputations ou rumeurs comme il en existe beaucoup malheureusement à Triel et dont certains semblent se délecter. Toutefois je porte à votre connaissance que le temps moyen passé par un policier municipal dans une commune est de deux ans. Il y a un turnover incessant dû à un très grand nombre de postes vacants en Île-de-France, mais aussi sur tout le territoire national. Donc chaque collectivité dotée d'une police municipale est confrontée à cette problématique, même celles proposant des annonces très alléchantes. Il ne faut donc pas voir les mutations d'agent comme le résultat d'un malaise systématique, cette façon de penser est juste le fruit d'une méconnaissance totale du milieu de la fonction publique territoriale et encore plus de la spécificité police municipale, qui reste un service à part. Toutefois, si cela peut vous rassurer, la police municipale de Triel reste très active, très attractive, le poste de chef de service est déjà pourvu et nous recevons des candidatures d'agents voulant rejoindre les rangs de la police municipale. Pascal Gilles. »

[Inaudible]

Si la réponse ne vous convient pas, je vous invite à reposer une question au conseil municipal, directement à Pascal, je vous ai lu la réponse de Pascal, je pense qu'il faut s'arrêter à sa réponse.

Madame Souad BENDJEDDOU

Pourquoi nous n'obtenons pas les documents demandés dans les commissions, les conseils municipaux ou par courriel, comme les arrêtés, sur l'installation du comité social territorial les documents comptables, les factures, les grands livres, les devis, les documents de l'urbanisme, visites d'inspection, permis de construire, rapports d'analyse, offres, etc. ? Pourquoi tous les documents que nous demandons, nous ne les avons pas, nous ne les obtenons pas ? Alors que, je précise et ça ce n'est peut-être pas écrit, vous le dites clairement, « je note ».

Et même si vous notez, je ne sais pas où vous notez mais en tout cas on ne les a pas.

Monsieur le Maire

Concernant les documents, vous demandez notamment le CST. C'est un arrêté qui n'est pas obligatoire. Il fallait, déjà, pour réaliser l'arrêté du CST (comité social territorial), qu'ils se réunissent. Or, ils ne se sont réunis que fin janvier. Donc à la date de réception de votre message, celui-ci a interpellé la DRH du CIG, j'ai demandé si l'arrêté était obligatoire. Elle m'a répondu qu'à partir du moment où le CST s'est réuni, l'arrêté a lieu d'office mais il n'a pas d'obligation. C'est juste pour rassurer les syndicats. Mais il n'y a aucune obligation, c'est la réponse qui m'a été faite.

Concernant les études de sol que vous demandez, elles sont dans les permis de construire. Donc ça va être dans une page que vous n'avez sûrement pas parcourue, et ces permis de construire sont accessibles sur rendez-vous au service de l'urbanisme, comme pour tous les Triellois, et les autres documents vous sont envoyés au fil de l'eau. C'est-à-dire que vous demandez vraiment beaucoup de documents et vous avez un malin jeu entre différents élus d'opposition de demander les documents simultanément ou de manière légèrement déphasée **[Inaudible]** pour surcharger les services de la ville. Ça s'appelle de l'obstruction.

[Inaudible]

On vous adresse les documents au fur et à mesure...

Madame Souad BENDJEDDOU

Non vous n'adressez rien du tout. C'est faux.

Monsieur le Maire

Et comme par hasard, en pleine préparation...

Madame Souad BENDJEDDOU

Totalement faux...

Monsieur le Maire

Je n'ai jamais eu depuis le référé autant de demandes de documents !

Madame Souad BENDJEDDOU

Vous n'avez jamais envoyé de documents.

Monsieur le Maire

J'ai des demandes de documents régulièrement, tous les trois jours...

[Inaudible]

Madame Sophie KÉRIGNARD

Vous avez une demande à peu près tous les mois...

[Inaudible]

Monsieur le Maire

Vous demandez des études qui n'existent pas !

Madame Sophie KÉRIGNARD

C'est inquiétant si ces études n'existent pas...

[Inaudible]

Monsieur le Maire

La priorité a été donnée à la réalisation du budget, je tiens à remercier les services qui ont travaillé dessus.

Madame Souad BENDJEDDOU

Non, vous ne tenez à absolument rien. Donc merci de nous donner les documents qu'on vous réclame.

Monsieur le Maire

S'ils existent, on vous les donnera.

Madame Souad BENDJEDDOU

Vous n'avez donc aucune facture... [...]

On vous a demandé le 8 décembre 2022 une réservation de la salle [??] pour organiser une réunion publique.

Pourquoi ne répondez-vous pas à notre demande ?

Monsieur le Maire

Julien m'a répondu, il m'a dit « Adressez-vous aux services concernés. Merci. »

[rires]

C'est ce que Julien m'a répondu ! Il n'est pas là ce soir, il vous répondra la même chose.

Madame Souad BENDJEDDOU

Au prochain CM je vous poserai la même question, et je profiterai de la présence de Julien.

Monsieur le Maire

Question numéro 4 ?

Madame Sophie KÉRIGNARD

Ce serait bien, Monsieur le Maire, que vous répondiez au sujet de la salle GRELBIN parce que c'est à vous de répondre. Vous obstruez justement la possibilité que l'on ait une salle. Cela éviterait ce genre de question...

Question 4. Monsieur le Maire, face à l'inquiétude grandissante des Trielloises et des Triellois concernant les problèmes de pollution cumulés sur notre territoire liés aux activités [Inaudible] particules fines, odeurs de décomposition du bois et des agglomérés, odeurs liées au traitement de eaux usées, des méthaniseurs

stockages et intermédiaires, etc., quelle action comptez-vous mener face à ces problèmes relevant de la salubrité publique ?

Monsieur le Maire

Je laisse Amandine Benoist répondre à cette question.

Madame Sophie KÉRIGNARD

C'est vraiment de la provocation pure et simple.

Monsieur le Maire

Il y a des délégations et chaque...

Madame Sophie KÉRIGNARD

Les délégations vous arrangent ce soir. C'est intéressant votre manière de concevoir l'esprit d'équipe.

Monsieur le Maire

Ma réponse plus personnelle sur ce sujet, on n'a pas attendu pour interpeller la préfecture et le SIAAP concernant les problèmes d'odeur. Par contre, ne mélangez pas le SIAAP d'Achères et le SIAAP de Triel... Votre question est généraliste et a tendance à stigmatiser un certain nombre d'entreprises, avec des personnes relativement réactives. Je peux vous assurer que le travail effectué par la DRIEAT, c'est un peu le gendarme, le bras armé de l'État concernant l'environnement, ils sont très vigilants sur tous les problèmes environnementaux, ils font des contrôles réguliers, la préfecture...

Madame Sophie KÉRIGNARD

Ce n'est pas la question que je vous pose. Mais vous, en tant que maire, quelle est votre position ?

Monsieur le Maire

Mais ma position, par rapport aux problèmes d'odeurs, ça va être forcément que je ne suis pas content !... Et que j'ai sollicité...

Madame Sophie KÉRIGNARD

Ce n'est pas un problème d'odeurs, c'est un problème de salubrité publique qui relève de vos compétences.

Monsieur le Maire

C'est ce que je viens de vous dire, on a déjà interpellé la préfecture. Sauf que les personnes qui font les contrôles sont déjà alertées sur ce problème. Par exemple, quand on a eu le problème avec la péniche – justement, Gilles voulait que je fasse un point là-dessus – à l'entrée de la ville au niveau du pont, je peux vous assurer que d'un seul coup on a eu les pompiers qui ont fait des prélèvements réguliers de la Seine, et nous on s'est juste assurés, avec Catherine Evano, en tant qu'élus présents sur place, que les contrôles étaient bien faits. Moi je n'ai pas pris mon microscope pour vérifier que tout était OK au niveau des réactifs chimiques ! Ce n'est pas mon rôle. C'est à eux de le faire. Nous, on a alerté les différents organismes compétents, la police municipale peut aller constater des nuisances olfactives et établir un procès-verbal, elle envoie ces documents – certes, on a constaté – et, normalement vous devriez le savoir, que le SIAAP notamment a ce qu'on appelle, sur la ville de Triel, plusieurs renifleurs. Je ne plaisante pas. Ce sont des personnes chargées d'alerter justement la direction du SIAAP en cas de problème. Et je me permets de faire aussi le renifleur lorsque je passe régulièrement devant l'usine et que je constate une odeur désagréable. Et en général, les odeurs ne proviennent pas du SIAAP, sauf lorsqu'ils ont eu des problèmes de livraison de produits justement permettant de neutraliser les odeurs, notamment le nitrate de calcium qui fait partie de ces produits, ou la soude. Ils avaient des problèmes, ils nous ont alertés, ils nous ont invités à communiquer là-dessus auprès des Triellois.

On est sur un sujet différent, c'est un problème qui date de 2018, il avait déjà été soulevé par Pascal Collado aussi, car l'entreprise est sur son territoire communal et c'est lui le premier concerné. Si vous vous promenez là-bas régulièrement, c'est infect !

Et nous, dès qu'il y a des vents défavorables, effectivement ça remonte jusqu'à Triel. On ne peut malheureusement que solliciter les organismes compétents et les partenaires institutionnels, de manière qu'ils puissent réaliser les contrôles. Et à partir de ces contrôles, on a la capacité, soit, comme ça avait été fait, de mettre des astreintes lorsqu'il y a des problèmes, soit de dire « faites de votre mieux pour que ces problèmes s'arrêtent ». C'est mon positionnement, et il n'est pas admissible qu'il y ait des problèmes

d'odeurs. Je tiens aussi à préciser qu'en tant qu'ancien Triellois, j'ai connu les odeurs de la décharge pendant plusieurs dizaines d'années. Ceci n'explique pas et n'excuse pas cela, mais les différents élus en présence à cette époque se sont battus dans l'intérêt des Triellois et c'est ce que nous faisons tous les jours avec l'équipe majoritaire. Question suivante.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Monsieur le Maire, face aux nombreuses questions des Trielloises et des Triellois quant à l'implantation d'antennes relais sur notre commune, pourquoi ne faites-vous ni information, ni concertation, ni consultation sur les choix d'implantation pour couvrir Triel ? Sachant qu'aujourd'hui, ce serait 6 antennes relais de téléphonie recensées, sauf qu'il y en a 9 prévues, si l'on regarde le site de l'Agence nationale des fréquences.

Monsieur le Maire

Je vais me permettre de reprendre une réponse que j'ai vue. Un internaute qui vous a très bien répondu : « *La conciliation en matière d'antenne ne peut pas fonctionner.* » Il a raison... [lecture rapide de la suite de la réponse

Ça, c'est la réponse d'un internaute que j'ai trouvée pertinente, la mienne va être légèrement différente, mais va compléter la sienne. Actuellement dans la salle, on a tous un téléphone portable avec un **[Inaudible]** de 1 watt. J'en ai deux devant chez moi.

[...] Elle est dans la forêt...

Madame Souad BENDJEDDOU

On parle de concertation... Lisez bien la question.

Monsieur le Maire

On ne va pas pouvoir concerter des gens pour l'implantation d'une antenne relais, ce n'est pas possible...

Madame Sophie KÉRIGNARD

C'est à côté d'une école... [...] ça rapporte combien à la commune ?

Monsieur le Maire

Vous l'avez dans les décisions municipales... Je finis mon explication un peu plus technique. Vous avez tous un téléphone portable avec une puissance de 1 W... Si vous ne voulez pas écouter, que ça ne vous intéresse pas, pas de problème ! Dans cette salle actuellement, on est une cinquantaine de personnes, soit lorsque l'on fait une recherche du réseau, environ 50 Watt simultanés. Ce qui est plus que la puissance de l'antenne émise.

[Inaudible]

Lorsque vous êtes dans une salle, vous avez plus d'effets, rien qu'avec votre téléphone...

Madame Sophie KÉRIGNARD

On n'est pas dans un cours de technique, on est dans un conseil municipal.

Monsieur le Maire

C'est plus nocif d'avoir juste votre téléphone dans votre poche que d'avoir une antenne au-dessus. Deuxième critère technique, que vous devriez connaître, ça s'appelle la zone de Fresnel. C'est la capacité entre deux antennes à communiquer, sauf qu'il n'y a pas...

Madame Sophie KÉRIGNARD

... Vous pouvez apporter toutes les explications techniques...

Monsieur le Maire

La zone de Fresnel, c'est-à-dire qu'en dessous l'antenne, vous n'avez aucun impact. Donc à proximité...

Madame Souad BENDJEDDOU

Est-ce que vous avez compris la question ?

Monsieur le Maire

Je vous ai répondu.

Madame Souad BENDJEDDOU

Vous répondez sur des éléments techniques alors que la question était simplement tournée sur la concertation et l'information aux Triellois...

Monsieur le Maire

[lecture rapide] C'est même une réponse écrite sur votre page !

[inaudible] ... J'ai trouvé la réponse intéressante...

Monsieur Fabien TANTI

Je voudrais juste vous parler d'une chose... Ne commencez pas comme ça, ça ne sert à rien. Je vais juste revenir en arrière, en l'occurrence il y a environ huit ou neuf mois, quand il y a eu ce fameux accident où j'étais l'adjoint d'astreinte rue de la Chapelle, avec une jeune motarde qui a trouvé la mort. À un moment donné, le médecin des pompiers était avec un téléphone et ça ne passait plus. Il a dû prendre un véhicule d'intervention, se déplacer de 500 m et transmettre les infos par talkie à l'équipe qui était en train de faire le massage cardiaque et de suivre les directives en liaison avec le CHU le plus proche de Poissy.

Madame Sophie KÉRIGNARD

Ce qui est important, c'est combien d'antenne il faut supprimer...

[...]

Monsieur Fabien TANTI

Madame Kérignard je ne vous interromps pas, laissez-moi finir. Les secteurs où il y a une mauvaise réception, sachez qu'en cas de secours ça peut avoir des conséquences dramatiques et il va falloir aussi agrandir le périmètre de réflexion sur la question.

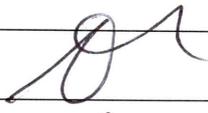
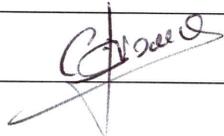
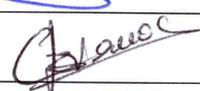
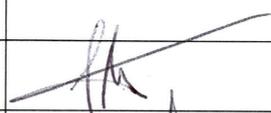
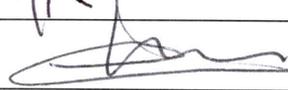
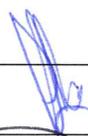
[...]

Monsieur le Maire

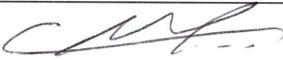
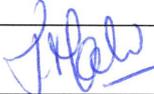
Je vous remercie pour ces échanges.

Fin de la séance

EMARGEMENT POUR ACCORD PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Nom - prénom			Émargement
M	CEDRIC	AOUN	
Mme	VALERIE	LEFUEL DUVAL	Pouvoir C. Duval 
M	PASCAL	GILLES	
Mme	CATHERINE	EVANO	
M	PHILIPPE	DA-RIN	
Mme	BERENGERE	VOILLOT	
M	MARC	FONTAINE	
Mme	FRANCOISE	POIRRIER	
Mme	FABIENNE	TANTI	
M	FABIEN	TANTI	
Mme	VALERIE	LENORMAND	
Mme	LINE	WENZEL	
M	GILLES	GAILLARD	
M	FERNANDO	MENDES	
Mme	SOUAD	BENDJEDDOU	
Mme	ELISABETE	RAMOS DUARTE LESSERTEUR	
M	CHRISTOPHE	MARGAT	
M	HAKAN	KARACIGER	Pouvoir 
M	GIL	GOMES	
M	HASSAN	AHSSAKOU	
Mme	CHRISTELE	DIDIERJEAN	Pouvoir 
Mme	AMANDINE	BENOIST	
M	FLORENT	BEQUIGNON	
Mme	PAMELA	BUQUET-MAIRE	Pouvoir 
M	JULIEN	SAUVE	
M	YVON	ROSCONVAL	

EMARGEMENT POUR ACCORD PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

M	CYRILLE	ARZEL	
M	AHCENE	MEBARKI	
Mme	SOPHIE	KERIGNARD	
Mme	FREDERIQUE	MAHER	
Mme	ANNE	LAPORTE	
Mme	MELODY	SENAT	
M	JONAS	MAURY	